

Commission Particulière du Débat Public

Projet de ligne à Très Haute Tension entre Avelin-Gavrelle.

Verbatim

de la réunion publique du 17 novembre 2011

Maître d'ouvrage : RTE
Date 17 novembre 2011
Lieu : Arras
Durée : 2 heures 37

Introduction

Présentation du débat public concernant la ligne Avelin-Gravelle

Anne Vincent-Buffault (Secrétaire générale de la CPDP)

« On va commencer la réunion si vous le voulez bien, on essaie d'être à l'heure (silence) donc bienvenue à la réunion thématique environnement (silence) donc, je vous présente juste le programme des réjouissances, alors vous allez commencer par une présentation d'une dizaine de minutes de la Commission Particulière de Débat Public, puis on va enchaîner sur la présentation de RTE sur le projet, ensuite donc dix minutes aussi Gaëtan, Dominique Merlin du cabinet Environnement vous fera un exposé d'une vingtaine de minutes avec des images, donc elle sera très agréable et pour finir, alors ce n'est pas Michel Pascal, j'avais fait la planification,... vous êtes,... »

Elodie Renoult (chef de la division Nature et Paysage-DREAL)

« Elodie Renoult de la DREAL Nord Pas de Calais, responsable de la division « Nature et Paysage »

Anne Vincent-Buffault (Secrétaire générale de la CPDP)

« Et donc une dizaine de minutes également, donc on entamera le débat après ces exposés, donc je passe la parole à Ariane Métais »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Bonsoir, je m'appelle Ariane Métais, je suis membre de la commission de ce débat sur la ligne très haute tension entre Lille et Arras

Merci d'être venus ce soir à cette troisième réunion de débat public. Je vais tout d'abord présenter très rapidement la Commission Nationale de Débat Public, puis le rôle de la Commission Particulière.

Donc la Commission Nationale de Débat Public a été créée en 1995 avec la loi Barnier, elle est ensuite devenue autorité indépendante en 2002. C'est un organe indépendant et autonome par rapport à l'état, son rôle est d'organiser des débats publics sur des projets d'aménagement, donc par exemple des tuyaux de gaz, des lignes très haute tension, des

TGV, des autoroutes et même parfois des projets d'intérêts nationaux comme un débat sur les nanotechnologies.

Elle a nommé une Commission Particulière pour organiser, préparer et conduire ce débat sur la ligne très haute tension. Cette Commission Particulière, elle veille et elle garantit la transparence des débats, elle est composée d'un président, Michel Giacobino, qui est ingénieur des ponts et chaussées, puis de six membres ; elle est mixte, elle est composée de trois hommes et trois femmes et elle est aussi pluridisciplinaire, il n'y a pas que des ingénieurs : il y a Elisabeth Ascher-Campagnac qui est sociologue, il y a également Violette Le Quéré-Cady qui n'est malheureusement pas là ce soir, qui est dessinatrice de BD, il y a Pierre Lorent qui n'est pas là non plus, qui est ingénieur sécurité et qui est belge, il faut le dire, puisque cette ligne à très haute tension concerne aussi la Belgique donc nous avons un belge dans notre commission ; et Claude Brulé, qui est ingénieur divisionnaire.

La commission a un rôle particulier, elle est médiateur du débat public, elle organise les échanges entre le maître d'ouvrage et le public et elle veille à l'égalité d'expression entre le public, le maître d'ouvrage et les associations. Donc cette commission est complètement indépendante et neutre par rapport à RTE, comme disait Michel : "notre seul lien avec RTE est que nous payons tous une facture d'électricité".

Cette commission a pour but d'organiser ce débat, et ce débat est organisé très en amont du projet, ça veut dire qu'il y a vraiment une utilité à participer à ce débat. On doit discuter de l'opportunité du projet c'est à dire ce projet peut être annulé ou bien modifié. Et d'ailleurs je tiens à dire que tout projet suite à un débat public a toujours été modifié. Donc un projet après un débat public n'est jamais restitué tel quel, il y a même des projets qui ont été abandonnés, ça arrive, par exemple le terminal méthanier au Verdon-sur-Mer à Bordeaux, le contournement autoroutier de Toulouse, la ligne grande vitesse Bordeaux-frontière espagnole. Donc, ce débat public contribue vraiment à modifier le projet et on est là pour discuter de l'opportunité, est-ce que ça vaut le coup ou pas de le faire. Une petite précision également : tout ce qui va être dit ce soir va être enregistré et mis en ligne sur le site internet donc si par exemple RTE fait une promesse ce soir et ne la tient pas après le débat public, nous sommes là pour le lui rappeler, donc c'est très important de le dire. Voilà, on a vraiment un rôle de garant de ce débat.

Je vais passer maintenant la parole à Michel qui va présenter le thème de ce soir. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Oui, bonsoir à vous tous, je voulais remercier Ariane... d'avoir présenté rapidement les intervenants et l'ensemble de la réunion de ce soir et je voulais dire en complément de ce que dit Ariane Métails qu'effectivement toutes les questions possibles et que vous avez le droit de poser toutes les questions que vous pouvez, que vous souhaitez faire. Nous, nous avons simplement l'obligation de rendre compte. Nous, si je parle de la Commission Particulière de Débat Public, nous avons l'obligation de rendre compte de l'ensemble de ce qui aura été dit, nous le faisons au jour le jour si je puis dire après chacune des réunions sous forme de verbatim et de synthèse, de manière à dire en gros ce qui a été raconté. Nous le faisons à la fin du débat public, c'est-à-dire en février de l'année prochaine, au bout de 4 mois parce que la loi a quand même encadré le débat public dans un délai assez court. Nous le faisons à la fin du débat public sous la forme d'un rapport dans lequel nous essayons de rendre compte au maximum de ce qui aura pu être dit et échangé au cours du débat.

Le débat de ce soir est lié et ça s'appelle « impact sur l'environnement » ou les effets sur l'environnement du projet. Je le disais au départ que l'ensemble des questions peuvent être posées, c'est-à-dire que vous pouvez poser des questions qui n'ont rien à voir, si j'ose dire, avec l'environnement mais vous pouvez bien sûr aussi poser des questions sur

l'environnement ; si nous avons fait une réunion thématique ce soir, c'est parce que nous souhaitons les participations plus précises de gens aussi bien côté RTE que d'un autre qui permette de savoir plus précisément les impacts sur l'environnement... Mais l'ensemble des réunions publiques sont ouvertes à tout le monde, mais sont ouvertes également à tous les sujets, à condition qu'ils aient un rapport avec la ligne à haute tension qui est projetée par RTE entre Gavrelle et Avelin. Je voulais préciser également ce que voulait dire « environnement », parce qu'environnement c'est un terme assez large, il y a la DREAL, une représentante de la DREAL, c'est à dire la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement du Logement qui vous parlera d'ailleurs plus particulièrement des aspects milieux naturels et écologiques, mais il n'y a pas que ça dans environnement : dans l'environnement, on considère aussi bien qu'il y a les milieux humains, qu'il y a les milieux sociaux et puis bien sûr, les milieux écologiques au sens plus restreint du terme, c'est à dire les milieux biologiques, les animaux, les plantes, etc...

Vous pouvez bien sûr poser, et l'exposé qui va être fait, les exposés qui vont être faits portent sur l'ensemble du terme environnement. Plus particulièrement, vous avez la localisation, mais vous la connaissez entre Gavrelle au Sud et Avelin au Nord de la ligne projetée par RTE à 400 000 volts et à environ 4600 mégawatts, c'est-à-dire le triplement de la puissance par rapport à la ligne actuelle, puisqu'il existe déjà une ligne actuelle sur le tracé entre les deux postes de transformation et nous avons, et vous aurez plus de détails de la part de madame Merlin. Nous avons défini, nous, c'est à dire la Commission Particulière de Débat Public, une aire d'étude qui comprend bien sûr les deux postes et puis, qui est plus large bien sûr que l'ensemble des deux postes de la ligne droite, qui va d'un poste à l'autre, parce qu'il s'agit de voir l'ensemble des impacts possibles de cette ligne et donc là, la ligne qui est relativement courte – trente kilomètres c'est relativement court par rapport au réseau dont à ce qui est envisagé par RTE -, elle traverse en plus trois zones, pour simplifier, trois zones particulières qui traversent la Pévèle au Nord, c'est-à-dire la grande banlieue de Lille, pour les gens qui connaissent, vous connaissez mieux les lieux que moi, le bassin minier au centre, qui est quand même très différent d'un point de vue sociologique, d'un point de vue humain et également l'Arrageois, bien sûr où nous sommes, puisque nous sommes à Arras ce soir, le sud du bassin minier et le Nord d'Arras qui est une zone qui est quand même plus agricole, plus liée à l'activité liée à l'agriculture. Nous souhaitons bien sûr une contribution la plus forte possible des acteurs du débat, c'est-à-dire vous-même, pour évaluer les impacts sur l'environnement du projet, sachant comme l'a rappelé Ariane Métais, que le projet, il est défendu évidemment par RTE, qui veulent faire je crois avec talent tout à l'heure mais il n'est pas décidé, et le débat public, on l'a dit et il faut le répéter, se situe très en amont par rapport à l'ensemble de la réalisation éventuelle du projet, et donc l'opportunité c'est-à-dire « faire ou ne pas faire le projet » peut être discuté et doit l'être au cours des différentes réunions et à l'issue de ces débats publics donc dans les trois mois qui viennent maintenant, nous aurons à réaliser simplement la photographie de ce que vous aurez dit et pas du tout de donner un avis sur un projet plutôt pour, plutôt contre, plutôt à droite plutôt à gauche, c'est pas notre problème. Ça paraît peut être limité le rôle que vous pouviez avoir et que nous avons dans cette affaire. En réalité, je crois que c'est très important que l'on puisse, en tout cas, il a fallu plusieurs décennies pour y arriver du point de vue législatif. Il y a plusieurs lois successives qui ont instaurées : la commission nationale de débat public en 95 ; il y a eu une loi en 2002, puis en 2010... Chaque fois, en augmentant le pouvoir si je puis dire, en tout cas, l'aire d'action de la Commission Nationale de Débat Public et des Commissions Particulières.

Et je voudrais signaler aussi une chose peut être qui n'a pas été dite ou suffisamment mais en tout cas qui mérite d'être répété qui est qu'il y a peu de débats publics de ce type chaque année en France, c'est à dire il y en a une dizaine, il n'y en a pas un demi par région.

C'est-à-dire que vous bénéficiez de la possibilité de vous exprimer très en amont sur un projet qui est proposé par RTE, sans qu'il y ait d'entraves aucune à votre expression, on l'a dit tout à l'heure, la Commission Nationale des Débats Publics, même si elle est à côté sur la tribune, est totalement indépendante de RTE, du maître d'ouvrage en occurrence, elle est également neutre, c'est-à-dire qu'elle prend pas position à l'issue du débat sur un projet ou sur un autre ou sur faire ou ne pas faire et elle est également, ... Bon, elle a aussi son mot à dire et c'est ce que montre peut être les slides suivantes, oui celui-là apparemment que nous avons à définir, bon, le débat public va permettre d'orienter les choix dans le fuseau qui a été défini, donc c'est la ligne droite entre Avelin et Gavrelle et puis une sorte de patate, si j'ose dire, entre les deux et nous avons à définir également et vous avez à vous exprimer sur les mesures compensatoires, c'est à dire les mesures qui éventuellement vont toucher l'environnement de manière irréversible et que le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre avant ou en même temps que le projet lui-même, de façon à permettre de compenser, c'est un terme relativement large et vague, mais qui signifie que vous devez porter votre appréciation sur les impacts que le projet peut avoir sur le milieu, sur l'environnement en général comme je l'ai défini au départ, c'est-à-dire y compris les aspects humains, les aspects sociaux et pas uniquement les aspects écologiques et vous devez les définir... Alors les mesures compensatoires ont été définies partiellement par le maître d'ouvrage dans son dossier, dont vous avez pu prendre connaissance, dans le dossier dit du maître d'ouvrage et dans sa synthèse qui comporte un addendum, un complément spécial pour les mesures compensatoires puisque la Commission Nationale de Débat Public a estimée dans sa réunion précédente, c'est-à-dire la réunion du 6 juillet de cette année que le maître d'ouvrage devait présenter lors des réunions publiques, donc maintenant, les mesures compensatoires qu'il envisageait, ainsi que leurs coûts. Alors qu'au départ, le dossier du maître d'ouvrage ne le prévoyait pas suffisamment clairement. Donc, je précise que les mesures compensatoires fait parfaitement l'objet de notre réunion ; il y a possibilité en particulier d'enfourer des lignes puisque c'est une solution qui est envisagée par le maître d'ouvrage et vous pourriez les dire après, si vous le souhaitez au cours de cette réunion, dire les mesures compensatoires que vous souhaitez. Enfin, la Commission Nationale de Débat Public ouvre le débat, c'est-à-dire, où vous avez la possibilité de vous exprimer sur la mesure de suivi du projet et sur la gouvernance de la concertation. Alors, je voulais faire une petite parenthèse là-dessus en prenant le processus, rapidement, qui va se dérouler une fois le débat public terminé, une fois après deux mois pour rédiger un rapport, d'ici début avril, nous rendrons publiques les conclusions de nos réunions publiques et le maître d'ouvrage aura trois mois pour répondre à ces observations et également dire s'il projette ou pas le projet, s'il le poursuit et également, il aura trois mois pour dire s'il a entendu ce que vous avez dit, y compris sur les mesures compensatoires et sur le tracé possible.

Je voulais indiquer que une loi parce qu'il y a plusieurs lois qui ont instauré la Commission Nationale de Débat Public, une loi récente qui date d'il y a un an, c'est relativement récent, a dit que la concertation qui va suivre, si le projet est poursuivi par RTE, peut être suivie par quelqu'un qui est désigné par la CNDP et c'est à vous de donner votre avis également sur la façon dont le projet va se poursuivre dans l'étude du projet après le débat public, c'est-à-dire en gros le milieu de l'année prochaine, il est prévu dans le planning que RTE a indiqué dans sa synthèse qu'il y ait à peu près un an et demi de concertation locale. La concertation locale pour définir exactement, le fuseau, le moindre impact, etc... pour cette concertation, le débat public doit définir les modalités et peut permettre de fixer y compris la composition des gens qui vont être appelés à cette concertation. Moi, j'aurais tendance à dire la CNDP a été élargie par la loi 2010, de juillet 2010 à des syndicats professionnels, à des syndicats salariés, à des associations d'environnement... Donc il faudrait, ce serait relativement logique qu'il y ait au sein de la commission qui va autour du préfet, puisque c'est le représentant de l'État qui va conduire la concertation, une fois le débat public

terminé, et avant l'enquête d'utilité publique. Que le préfet s'entoure de l'avis de différentes personnes dont les associations de protection de la nature, dont bien sûr les élus, dont bien sûr légalement les représentants de syndicats de salariés et des syndicats de professionnels.

Je lance cette idée, parce que ça me paraît important que vous n'ayez pas l'impression que finalement qu'une fois les quelques mois écoulés, pendant lesquels le débat public a lieu, il n'y ait plus rien : pas du tout, vous devrez suivre ce qui aura été dit, vous aurez également à faire en sorte que les mesures qui ont été promises c'est le cas de le dire, comme Ariane Métails le disait tout à l'heure, soit suivies des faits, mais également vous pouvez intervenir et vous devez le faire dans les commissions, dans les concertations qui vont suivre et qui permettront d'assurer une continuité jusqu'à l'enquête d'utilité publique, parce qu'une enquête d'utilité publique va clore la concertation, environ dans deux ans, si le projet se poursuit et cette enquête d'utilité publique a pour objet, à ce moment-là, il y aura un avis qui sera donné par une commission d'enquête de clore la procédure et de faire en sorte que le ministre qui est chargé de l'énergie, qui sera chargé de l'énergie à ce moment-là, signera la déclaration d'utilité publique et le projet se poursuivra ensuite sur le tracé qui aura été défini.

Voilà ce que je voulais dire pour l'objet de notre réunion de ce soir. Vous avez également un certain nombre de réunions qui sont rappelées sur le slide, comme vous pouvez le voir et vous avez également un site internet sur lequel vous pouvez consulter l'ensemble des documents que vous avez, sous forme papier que vous avez également dans la salle et d'autres et notamment ce qu'on appelle les verbatim, mais ça, je vais passer la parole..., peut-être..., c'est d'abord RTE qui va présenter son projet et puis ensuite Madame Merlin et puis ensuite.... bonne jour..., bonne sem... Allez-y. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Merci, Monsieur le Président, Bonsoir Mesdames, Bonsoir Messieurs, je m'appelle Gaëtan Desquilbet, je travaille à RTE, Réseau de Transport d'Electricité, je suis directeur du projet de reconstruction de la ligne entre Avelin et Gavrelle, donc en gros le Nord Est d'Arras et le Sud de Lille. Je suis accompagné à la tribune ce soir, pour cette réunion thématique, de Jean-Louis Carlier mon collègue qui est directeur délégué au développement durable et à la biodiversité pour RTE dans le Nord Est de la France et par Madame Dominique Merlin, qui n'est pas salariée RTE, qui travaille dans un cabinet spécialisé en études environnementales, le cabinet « Dominique Merlin et Aymeric Aquioupou » et qui a réalisé les études d'environnements préalables au débat public qui sont présentées dans le dossier du maître d'ouvrage, notamment la carte, qui est un peu touffue, qui superpose de nombreux éléments et elle vous exposera tout à l'heure, petit à petit, la construction de cette carte, en prenant les thèmes de l'environnement un par un et en vous décrivant ce que contient cette carte. Dans la salle, je voudrais vous signaler également la présence de Monsieur Michel Lotte qui est chargé de concertation dans l'équipe projet et c'est lui qui, si le projet est décidé, qu'on entre en phase de concertation, pilotera la réalisation de l'étude d'impact et le contact avec les élus et les associations.

Je vais vous présenter rapidement mon entreprise RTE, et ce qu'on peut dire du projet Avelin-Gavrelle aujourd'hui ; projet qui, comme l'a rappelé monsieur le Président, pourrait être décidé en juillet prochain. Plusieurs éléments sont encore flous aujourd'hui.

L'entreprise RTE, c'est un service public qui, en France, possède, entretient et développe le réseau électrique pour les niveaux de tensions électriques les plus élevées entre 63 000 volts et 400 000 volts, qui est le niveau de tension le plus important de l'Europe Occidentale et c'est ce niveau de tension 400 000 volts qui est l'objet de la ligne Avelin-Gavrelle dont nous parlons ce soir. Ce réseau représente cent mille kilomètres en France et notre première mission - au-delà du bon fonctionnement de ce réseau - c'est d'assurer en permanence l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité ; puisque

l'électricité ne se stocke pas, il faut à chaque instant, à chaque seconde produire exactement ce qui est consommé, et assurer qu'il y a des chemins qui peuvent amener l'énergie depuis les centrales jusqu'à tous les utilisateurs du réseau. Donc cette fonction, on peut passer la diapo d'après, vous voyez qu'elle est une interface entre les producteurs d'électricité, qui sont le plus souvent raccordés au réseau de transport avec des grosses centrales et des centrales plus petites et notamment, nous avons maintenant de nombreux champs d'éoliennes qui représentent quelques éoliennes qui sont raccordées sur notre réseau et également, pour approvisionner la France en énergie électrique, des importations des autres pays, dans certaines situations où les centrales françaises seraient plus chères que des centrales qu'on trouve dans des pays étrangers où il est préférable de s'approvisionner sur le marché européen. De l'autre côté du réseau, vous avez les consommateurs d'énergie, donc les consommateurs, ce sont quelques industriels raccordés au réseau de RTE. Il y en a dans la région, il y a l'usine Renault qui est à Douai qui est raccordée en 90 000 volts sur le poste Gavrelle ; vous avez des aciéries électriques, vous avez des usines chimiques et puis la traction ferroviaire, donc un train régional est raccordé en général en 63 ou 90 000 volts, un TGV est raccordé en 225 000 ou en 400 000 volts. Cette industrie représente une part minoritaire de la consommation de l'énergie en France dont la plupart est faite au travers du réseau de distribution qui va livrer de l'énergie à des petites et moyennes entreprises et aux vingt-sept millions de clients particuliers, de clients résidentiels consommateurs d'énergie comme vous et moi, qui sont raccordés au réseau de distribution, lui-même raccordé au réseau de transport. Ce travail d'équilibrage entre production/consommation, cette gestion des flux d'énergie est une situation de monopole, il n'y a qu'un réseau de transport d'électricité en France : c'est celui de RTE... Alors que les producteurs sont en concurrence et nous avons à traiter tous les producteurs à égalité, sans favoriser l'un par rapport à l'autre, et ceci est surveillé par l'acteur que j'ai fait figurer au-dessus : la commission de régulation de l'énergie, qui était présente à la précédente réunion de débat public, à la tribune, et qui a pour rôle de vérifier que nous remplissons notre mission de service public correctement, dans les meilleures conditions pour le coût de transport de l'énergie et pour la fiabilité de l'alimentation électrique.

Maintenant je vais parler de la ligne Avelin/Gavrelle actuelle, puisque il existe une ligne qui est une ligne simple circuit, donc une ligne qui est d'une capacité de transport trop faible par rapport aux besoins que nous prévoyons pour la fin de la décennie, qui existe entre le poste d'Avelin et de Gavrelle. On voit sur cette carte que c'est un trait plus fin que les autres, parce que c'est une ligne simple, donc les pylônes transportent une seule ligne électrique, alors que la plupart des lignes 400 000 volts en France et à l'étranger transportent deux lignes électriques sur le même pylône, des lignes qu'on appelle double circuit. L'intérêt d'avoir deux circuits, c'est que, quand vous avez une avarie sur un circuit, un coup de foudre ou vous avez par exemple à intervenir pour entretenir ce circuit, vous bénéficiez de l'autre qui permet de continuer le transit d'énergie. Ce service, on l'a pas sur la ligne Avelin/Gavrelle, c'est-à-dire qu'en cas d'avarie entre la ligne Avelin/Gavrelle, on a plus de passage d'électricité en 400 000 volts entre Lille... Et derrière Lille, vous avez la Belgique et le bloc nord de l'Europe et puis Arras et puis derrière Amiens, et puis le bassin parisien, la Normandie et le reste de la France. Donc, cet axe qui est devenu vital pour l'alimentation en énergie de la France et pour l'alimentation régionale est aujourd'hui saturé. Pour illustrer les raisons de la saturation, c'est que nous avons vu depuis six, sept ans dans la région, l'installation de nouveaux moyens de production : des centrales cycle combiné gaz, des centrales d'éolienne et puis également l'augmentation des échanges d'énergie entre les pays, ces échanges d'énergies, électriques entre la France et la Belgique pour ce qui concerne la ligne Lille/ Arras visent à une meilleure sécurité d'alimentation de chaque pays, une solidarité pour que quand une centrale tombe en panne dans un pays, eh bien tous les pays riverains concourent à maintenir l'alimentation

du pays où la défaillance s'est produite, c'est également la complémentarité des nouveaux moyens de productions qui sont dits intermittents, les éoliennes, les productions photovoltaïques où on voit qu'il n'y a pas du vent au même moment en France et en Allemagne ou en France et en Espagne. Alors, pour mieux profiter de cette énergie, il faut interconnecter les pays, interconnecter les zones de consommation pour que, quand il y a du vent, il y ait toujours des consommateurs pour utiliser cette énergie. Enfin, ça permet la maîtrise du coût de l'énergie, puisqu'on peut, à chaque instant, faire appel aux centrales qui sont les moins chères sur l'ensemble de la zone européenne.

Les situations typiques dans lesquelles on rencontre aujourd'hui des saturations de la ligne Avelin/Gavrelle, où on atteint la limite de sa capacité de transport, on les trouve dans deux périodes de l'année ; en creux de consommation, c'est plutôt l'été où on a en France une énergie qui est plutôt abondante avec le parc nucléaire et dont les pays voisins aimeraient profiter mais on ne peut pas la faire acheminer suffisamment, à cause de la limitation de cette ligne actuelle.

L'autre situation vers laquelle on va dans les jours qui viennent, c'est une situation où on a des pics de consommation donc, ça va être plutôt une période où on va avoir une vague de froid, où on a besoin d'importer de l'énergie des pays voisins, et là, aujourd'hui, à nouveau, factuellement, la limitation de l'importation d'énergie depuis la Belgique et l'Allemagne, c'est la ligne Avelin-Gavrelle qui la fait.

Ce que nous voyons pour les dix prochaines années, c'est l'installation de nouveaux moyens de production dans la région, de nouvelles centrales combiné gaz qui sont en projet, de nouvelles centrales d'énergies renouvelables qu'elles soient éoliennes ou photovoltaïques, une augmentation des échanges européens, et le risque que si on ne renforce pas le réseau, cela dégrade l'alimentation de la région Nord - Pas de Calais. Donc, pour ces trois raisons, nous souhaitons renforcer le réseau entre Arras et Lille, avec un projet qui aujourd'hui n'est pas complètement défini, ni ficelé, mais qui consisterait à construire une nouvelle ligne entre Avelin et Gavrelle à double circuit, à deux circuits, comme toutes les autres lignes 400 000 volts de la région, tout à fait homogène avec la ligne qui existe entre Gavrelle et Amiens, et à la fin de la construction de cette ligne, après sa mise en service, on pourrait supprimer la ligne actuelle, qui date de 1963 et qui, on va dire techniquement, a fait son temps, même si finalement une cinquantaine, une soixantaine d'années, c'est pas un âge spécialement vieux pour un pylône électrique.

Donc, quelle ligne pour demain ? Ça serait un pylône que connaissent les personnes qui habitent plus au sud d'Arras, puisque ce sont les pylônes qui équipent la ligne actuelle entre Arras et Amiens - Argœuves-Chevalet-Gavrelle -, qui a été mise en service en 2005. Donc, des pylônes, on le voit, qui transportent deux circuits, on a un circuit, c'est du triphasé donc on a trois fils – ça c'est les pylônes de la ligne actuelle -, on a les trois phases et on en a deux fois trois en haut du pylône. Et pour tripler la puissance, on rajoute des fils en plus ; donc, au bout de chaque isolateur, on a aujourd'hui deux fils électriques, donc un faisceau double, donc on passerait en faisceau quadruple, avec quatre fils au bout de chaque isolateur, ce qui nous amène à une capacité de transport de 4600 mégawatts, ce qui correspond à la ligne actuelle entre Amiens et Arras.

Donc, les couloirs possibles, je ne vais pas trop en parler, puisque madame Merlin va nous faire une présentation du territoire et puis Monsieur Giacobino a déjà signalé ce qu'on propose dans le dossier, c'est deux possibilités, deux idées, qui pourraient guider la recherche d'un fuseau, qui seraient d'utiliser le tracé de la ligne actuelle, la variante Est, ou d'utiliser la ligne de TGV sur la variante Ouest.

Un projet de ce genre et c'est l'objet du thème de notre soirée, a des impacts sur l'environnement, sur le paysage, sur l'humain, sur le milieu naturel, des impacts potentiels sur des projets des territoires, qu'on n'aurait pas identifiés au moment où on recherche le tracé et qui conduiraient à des collisions ou à des gênes mutuelles.

Pour cette démarche, nous appliquons ce qui est préconisé – démarche que nous utilisons

depuis longtemps, comme tous les maîtres d'ouvrage – où la première phase du projet, quand on cherchera le tracé de la ligne, ce sera d'éviter les zones où il y a des enjeux environnementaux, des enjeux humains, des enjeux de projet, qui sont les plus importants. La deuxième est la réduction des impacts, par, par exemple, un balisage spécial d'une ligne pour éviter les collisions des oiseaux, procédés qu'on utilise couramment et enfin une compensation des impacts résiduels ; tous les impacts qu'on n'arrive pas à réduire qui vont demeurer, on cherchera à les compenser, notamment l'impact sur le paysage.

Au stade du débat public, ce que l'on souhaite c'est écouter ce que vous pourrez nous dire sur votre vision des bons moyens pour compenser les effets d'une ligne électrique et vos attentes, par rapport à cette démarche, sur toute la compensation des impacts de notre projet.

Un mot sur le coût ; le projet est évalué dans une fourchette de soixante-neuf et quatre-vingt-neuf millions d'euros suivant la variante, sachant que c'est un coût très grossier qui n'a pas fait véritablement l'objet d'étude très précise, puisqu'on ne connaît pas encore les tracés. L'ordre de grandeur de quatre-vingt millions d'euros est un coût qui est financé par RTE, c'est-à-dire que l'entreprise RTE a la capacité de financer ces investissements, mais il faut que vous voyez que l'argent de RTE provient de tous les utilisateurs du réseau : quand vous payez une facture électrique, il y a une ligne de la facture qui est la contribution au réseau de transport et distribution et nous collectons ainsi, de chaque consommateur, sur la facture de chaque consommateur d'électricité, un petit peu d'argent qui sert à financer le fonctionnement de notre entreprise, l'entretien du réseau et son développement.

Nous avons évidemment à cœur de minimiser le coût du transport de l'énergie pour favoriser l'emploi industriel en France et pour favoriser également le pouvoir d'achat des citoyens.

Les stades du projet ; nous sommes aujourd'hui dans la phase du débat public, où on présente le projet, la raison d'être du projet, les grandes lignes de ce que l'on peut dire aujourd'hui alors que les études de détail n'ont pas encore été réalisées et surtout d'écouter tout ce que vous pourrez nous dire sur le territoire, sur vos projets à vous, qu'il faudra qu'on prenne en compte quand on cherchera le tracé, sur votre vision de l'évolution du territoire.

À l'issue du débat public - on sera à peu près à mi 2012 -, RTE prendra une décision de poursuite ou non du projet. En cas de poursuite du projet, on donnera, forts de tout ce qu'on aura pu écouter dans le débat, des modalités de concertation pour les années qui suivent et comment on peut ne pas perdre le contact avec vous, avec les populations, pendant les années qui précèdent l'enquête publique. L'enquête publique étant le second moment où le maître d'ouvrage vient se présenter devant vous pour vous présenter non plus l'idée d'un projet comme aujourd'hui, mais en 2014, on aura fait des études de détail et on vous présentera un tracé précis et toutes les mesures compensatoires. À l'issue de l'enquête publique, on obtient une déclaration d'utilité publique - si le ministre l'assigne, qui permet de passer à des études de détails ; on positionne le pylône exactement, on va définir toutes les modalités du chantier, la période dans laquelle on intervient par rapport à l'activité agricole, par rapport au milieu naturel et aux espèces... Et enfin, la phase chantier qui s'étalera sur deux années, ce n'est pas deux années pleines, mais on a besoin de deux années parce qu'on ne peut pas intervenir à tous les moments de l'année, donc on est forcé de découper notre chantier, en fonction de contraintes sur le réseau électrique et de contraintes d'environnement.

Eh bien voilà.

Donc, je vais rendre la parole peut-être ou je la donne directement à Madame Merlin qui vous présentera cette carte ; alors je pense que le plus simple, parce que les écrans sont un petit peu petits pour que vous saisissiez le détail des cartes, c'est que vous vous munissiez du document, si vous l'avez pris à l'entrée. Par exemple, dans le document de

synthèse, à la page 4, vous avez la carte que Madame Merlin va vous présenter dans le détail, de tous les symboles qui figurent dessus et pour laquelle on attend tous les compléments d'information que vous voudrez bien nous donner. »

Dominique Merlin, (Cabinet Merlin et Associés)

« Bonsoir, je suis Dominique Merlin, je suis un des membres du bureau d'études qui ont rassemblé les éléments d'environnement qui figurent dans le dossier et qui nous ont, qui vont vous être présentés ce soir. Ces éléments, nous les avons rassemblés auprès des services de l'État, auprès des régions, des départements, auprès des communes et des intercommunalités, par le biais de sites internet, mais aussi par le biais de rencontres et de visites sur le terrain.

Il faut savoir que deux domaines ont fait l'objet d'intervention de spécialistes : le milieu naturel et l'agriculture. Ce que je vais vous présenter ce soir, c'est une première étape, c'est une première phase d'étude ; il faut savoir que ce sera bien sûr poursuivi, assigné si le projet se continue et il faut savoir également que ce débat public est l'occasion de rassembler un maximum d'informations. Le territoire sur lequel nous travaillons connaît de nombreuses évolutions : nous avons déjà fait des mises à jour par rapport au dossier du maître d'ouvrage ; vous allez le voir, vous allez le constater sur certaines cartes. Donc, n'hésitez pas à nous faire part, nous sommes preneurs de toute information sur le territoire. La zone d'étude, le secteur sur lequel nous avons travaillé, il est compris entre le poste d'Avelin et le poste de Gavrelle, entre les agglomérations de Lille, Lens, Hénin, Carvin, Liévin, Arras et Douai. Il s'étend donc en partie sur le département du Pas-de-Calais et le département du Nord et il concerne quatre régions : l'Arrageois au sud, le Bassin Minier au centre, le Mélantois et la Pévèle au nord.

Alors les thèmes que nous allons aborder ce soir sont les suivants : le cadre physique et naturel tout d'abord, l'occupation du sol et les activités humaines ensuite, et puis le patrimoine et les paysages enfin.

Alors, le milieu physique tout d'abord. Sur ces cartes, vous pouvez constater que le territoire possède un relief doux et homogène, puisque la plupart des espaces concernés ont une altitude comprise entre 25 et 75 mètres. Les vallées sont peu marquées. Les principaux cours d'eaux sont la Scarpe au sud, et l'Escrebieux, la Marque au nord et le canal de la Deûle au centre, qu'on peut voir sur cette photographie. Les éléments de relief et les hauteurs remarquables, ce sont tout d'abord les terrils qui sont emblématiques du Bassin Minier, comme ceux de Sainte-Henriette ou ici, celui du 9/9 bis d'Oignies. Et puis un élément remarquable aussi, le mont de Mons-en-Pévèle, qui s'élève à plus de cent mètres au-dessus des plaines.

Le milieu naturel ensuite : les espaces que vous voyez sur cette carte, ce sont ceux qui sont protégés réglementairement par la loi. Le principal site, il est ici, c'est celui des « cinq tailles » qui recouvre d'anciens bassins de décantation de la sucrerie de Thumeries, que vous avez sur cette photo, et qui accueille des populations d'oiseaux particulièrement riches. Les espaces naturels reconnus ensuite, ce sont des espaces qui sont identifiés par les services de l'État, de l'Environnement. Vous les voyez apparaître en vert sur cette carte. Alors, trois grands types dans les territoires : les forêts tout d'abord, la forêt domaniale de Phalempin, le bois d'Épinoy en particulier. Il faut souligner que le bois d'Épinoy a bénéficié en plus d'une protection au titre du code forestier, c'est une forêt de protection et c'est une disposition de protection forte.

Autre type de milieu naturel reconnu, les zones humides dans la vallée de l'Escrebieux et plus loin dans la vallée de la Scarpe... Et puis, des milieux qui sont liés aux activités

minières, sur les terrils notamment, comme ici, vous avez le 10 de l'Escarpelle qui est également identifié comme espace naturel digne d'intérêt.

La plupart de ces espaces font l'objet d'une attention particulière de la part des deux départements ; ce sont des espaces naturels sensibles, donc il a eu des aménagements. Par exemple, sur « les cinq tailles », des observatoires installés pour pouvoir observer les oiseaux, il y a eu également des aménagements à destination de loisirs, de promenades, comme ici on le voit le bois de Lofflarde.

Dernier thème des milieux naturels, la trame verte et bleue. Cette trame verte et bleue, c'est une démarche qui a été initiée par le Grenelle de l'Environnement et qui vise à constituer un réseau entre les espaces naturels afin de restaurer, de créer des continuités, de façon à ce qu'il puisse y avoir des échanges plantes/animaux au sein d'une région et aussi de rétablir la biodiversité. Au sein du territoire, vous voyez qu'il y a des cœurs de nature : ce sont les espaces centraux du réseau. Bien sûr, on les retrouve sur les forêts, sur les espaces naturels reconnus qu'on a vus tout à l'heure. Il y a des espaces relais, par exemple, le long du canal de la Deûle et enfin, des espaces qui doivent faire l'objet d'un travail de réaménagement, de renaturation, comme ici, dans la partie sud du territoire.

Nous allons passer maintenant, à... excusez-moi... ... à l'occupation des sols, aux activités humaines. Pour cette partie des études, nous avons fait appel à ce que l'on appelle les schémas de cohérence territoriale, qui sont des documents d'orientation à l'échelle d'un territoire assez importante, de plusieurs communes, avec des intercommunalités, communautés de communes, communautés d'agglomérations. Vous voyez qu'il y en a sur l'ensemble du territoire ; l'ensemble du territoire est couvert par de tels documents et ils nous ont permis d'avoir une vision d'ensemble de l'état actuel et de l'évolution potentielle du développement sur nos territoires.

Sur cette carte figure l'habitat existant. Alors, trois types d'habitat : dans le sud, dans cette partie-là de l'Arrageois, un habitat groupé en noyaux et des villages relativement éloignés les uns des autres ; dans la partie centrale ici, le Bassin Minier, un habitat très dense et pratiquement continu le long de certains axes, comme la RD 643. Dans le nord enfin, dans le Mélantois et surtout dans la Pévèle, un habitat très dispersé, vous avez ici les bourgs de Mons-en-Pévèle, mais on voit aussi ici, sur le même territoire communal, un nombre de maisons dispersées.

Les expansions de l'habitat, elles sont relativement limitées, parce que chacun ; les SCOT expriment tous le souci de maîtriser l'urbanisation. Vous voyez que les plus étendues se situent dans le Bassin Minier ici.

Les activités. L'agriculture tout d'abord, qui occupe une place prépondérante dans cette région. Il faut, on peut remarquer que la ligne actuelle chemine sur pratiquement toute sa longueur dans des espaces agricoles et que le projet, s'il se poursuit, empruntera aussi certainement des espaces agricoles et que c'est donc pour cette raison qu'il y a un travail qui est fait, une démarche qui est engagée avec la Chambre d'Agriculture pour prendre en compte ce critère. Alors, les activités agricoles, elles ont des systèmes différents au sein du territoire : le sud est propice à la grande culture, on y rencontre plutôt des betteraves, des céréales, des pommes de terre ; dans cette partie-là, des cultures plutôt orientées vers la production industrielle, et dans la Pévèle, des cultures plutôt maraîchères, des productions de semences et puis de l'élevage laitier et de chevaux.

Les activités industrielles, tertiaires et commerciales, vous les voyez apparaître en violet sur cette carte, on voit qu'il y en a une partie importante qui se trouve le long de l'A1 et du LGV, avec ici une importante zone commerciale celle de, ici, enfin, sur Hénin-Beaumont, avec en face une zone d'hôtels. Une autre zone assez étendue au sud de Carvin, mais il

existe aussi des zones à l'écart de cet axe, sur Courcelles-Lès-Lens, les Hauts de France ou encore Le Pré Loribe à Aubry.

Les projets d'extension d'activité, vous les voyez apparaître en bleu foncé, ils sont essentiellement localisés au contact des zones existantes... Deux grands projets à noter : l'extension de la plate-forme de Dourges, ici, où vous avez Delta3 et puis ici un projet de création de zone commune entre le SCOT de Hénin, Liévin, Carvin et puis le Douaisis. Les infrastructures, ce sont tout d'abord bien sûr, l'axe A1/LGV que l'on voit ici sur cette photo, au voisinage de Sainte-Henriette et puis des axes transversaux : la rocade minière et puis la RD 646. Ce qu'il faut relever aussi dans cette région, c'est la présence de très vastes espaces avec des règles particulières, pour deux raisons : des champs captant, ici pour la protection de la ressource en eau qui est un enjeu important du territoire et puis des sols pollués, en particulier ici, le site autour de l'ancienne usine Métaeurop.

Les grands projets régionaux relevés dans les SCOT, ce sont d'abord les grands projets du territoire : l'aménagement du 9/9 bis d'Oignies, de Sainte Henriette, l'éco quartier de Courcelles-Lès-Lens ; des projets d'infrastructures aussi, un pôle d'échange sur Libercourt-La gare de Sainte-Henriette, une gare à Sainte Henriette et puis le transport en commun le long de la RD 643. On nous a signalé aussi un projet de liaison entre Lille et Sainte-Henriette qui est à l'étude.

Le patrimoine culturel et historique : déjà, il y a deux zones relativement étendues sur le centre ancien de Carvin et ici sur Mons-en-Pévèle ; on voit ici la Cense de l'Abbaye à Mons-en-Pévèle. À noter aussi que Mons est connu pour avoir été le site d'une célèbre bataille. Les monuments, les édifices protégés de manière plus ponctuelle ; vous les voyez ici représentés avec des cercles, en fait ce sont des cercles des périmètres de protection de cinq-cents mètres de rayon. Parmi ces monuments, ils sont diversifiés : il y a des monuments anciens comme l'église ici de Tourmignies ; il y en a de plus récents comme ici l'église Saint-Stanislas de la cité Bruno à Dourges... Et il y a aussi du patrimoine minier comme la fosse 9/9 bis, la fosse 2, la fosse 8 d'Evin-Malmaison. En dehors de ce patrimoine protégé, il faut remarquer qu'il y a aussi un patrimoine lié à la mine comme beaucoup de cités qui sont dignes d'intérêt et que, à ce titre, les communes du Bassin Minier ont engagé une démarche auprès de l'UNESCO, pour une inscription au titre du patrimoine.

Les paysages. On peut identifier trois grands types de paysages au sein de ce territoire : au sud du Bassin Minier, des espaces consacrés à la grande culture, avec un parc solaire très grand, peu de végétations et donc, des espaces ouverts où les vues peuvent être très étendues ; le Bassin Minier ensuite, qui se caractérise par une occupation du sol très diversifiée, en mosaïque, avec de l'habitat, des espaces d'activité, des anciens sites miniers, des terrils, des infrastructures importantes : des espaces plus découpés, morcelés, où dans l'ensemble, les vues sont plus limitées Et enfin, au nord de ce territoire, le Mélantois et la Pévèle, qui ont une image de campagne, qui ont attiré des constructions résidentielles, où l'habitat est fortement présent. La présence de végétation peut être abondante, notamment au voisinage de cours d'eau, comme la Marque. Il faut noter un point particulier dans ce secteur, c'est le mont de Mons-en-Pévèle, depuis lequel on peut avoir des vues très étendues sur les plaines environnantes. Pour terminer, les espaces de loisirs du secteur, il y a des terrils et des bases de loisirs aménagées comme ici la base du « Tour d'horloge » à Carvin, ou la base du « Pommier » à Hénin-Beaumont, des sentiers de randonnée en Pévèle, le golf de Thumeries bien sûr... Et puis, on peut remarquer que les forêts du nord du territoire sont très fréquentes, il y a notamment la forêt de Phalempin...

La conclusion, c'est la carte que vous avez dans le dossier - la synthèse et le dossier - du maître d'ouvrage ; ce que l'on peut dire, c'est que trois ensembles peuvent être distingués dans ce territoire, avec chacun un trait dominant : au sud, les activités agricoles ; au centre, un tissu urbain et industriel dense, avec un potentiel de projets de développement

important et au nord un patrimoine naturel et paysager... Voilà, où nous en sommes à ce stade des études. Je vous remercie. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, la DREAL avec Madame Élodie Renoult va intervenir. Bon allez-y »

Élodie Renoult, (Chef de la Division Nature et Paysage - DREAL)

« Donc, bonjour, on m'a confié la mission de vous présenter les enjeux Nature et Paysage liées à ce projet. Alors, je vais d'abord commencer par des principes généraux, ensuite, par rapport au projet précisément, en fait, ma présentation va être à peu près un résumé de ce qui vient de vous être dit, parce que, forcément, je me suis basé sur leur dossier, donc c'est les mêmes éléments et sur les principes généraux, il y a quelques principes complémentaires.

Sur la biodiversité et les menaces de ligne à haute tension, la première menace, c'est lié à l'emprise au sol, les pylônes ont une emprise au sol, des zones de travaux, donc ça peut induire des destructions, des piétinements d'espèces, d'habitats. Un autre risque lié aux fils électriques, c'est l'électrocution de grands oiseaux nicheurs dans le secteur ; bon, ça peut être aussi des migrateurs, mais dans le secteur, ce n'est pas trop le cas, ce serait plutôt des nicheurs, comme des Laridés, des mouettes, des goélands ou des rapaces ;

En période de travaux : la période de travaux, si elle a lieu pendant la nidification, ça peut induire les dérangements des oiseaux, donc des échecs de nidification... Et enfin, les tranchées qui sont ouvertes pour faire les travaux, là, ce sont des risques pour les amphibiens - donc crapauds, grenouilles -, qui vont tomber dans les tranchées et ne pas pouvoir en ressortir et donc, destruction d'espèces qui, pour un certain nombre, sont protégées.

Les principales mesures de précaution, c'est tout d'abord de connaître la zone, de faire un inventaire ; de la zone de projet et de sa zone d'influence, plus large que la zone de projet, et ensuite c'est d'appliquer la doctrine qui vous a été aussi présentée par RTE, donc, c'est « éviter-réduire-compenser les impacts ». Je vais revenir sur ce point à la fin de ma présentation.

Pour le paysage, les menaces principales d'un projet de ligne, c'est la banalisation du paysage ; un paysage qui peut être agricole, qui peut être un peu pittoresque ; une ligne électrique peut le banaliser, lui faire un peu perdre de son intérêt... Et aussi, concernant des sites emblématiques ou des monuments historiques, c'est d'avoir une co-visibilité : du monument, perdre l'intérêt paysager ou d'avoir une co-visibilité entre la ligne et le monument. La principale mesure de précaution – là, il n'y en a qu'une -, c'est de faire vraiment une étude paysagère par photomontage – avant/après – voir l'impact entre les deux, c'est vraiment la première mesure de précaution.

Par exemple, un petit exemple, dans un autre projet, de photomontage ; on voit avant avec qu'une ligne et après, avec une deuxième ligne.

Donc, les grands principes généraux ; on sait bien qu'il n'y a pas de recette toute faite sur un projet - que ce soit un projet de ligne électrique ou tout projet, c'est vraiment d'adapter le projet au contexte et aux enjeux locaux... Une étude d'impact ; moi, c'est vrai que je parle de nature et de paysage, donc il faut vraiment qu'il y ait une étude d'impact avec un volet faune/flore et un volet paysage qui doit être réalisé... Et quand il y a une étude d'impact, il y a aussi une étude d'incidences ; il y a Natura 2000, donc lié à une directive européenne qui s'appelle Natura 2000. Donc, pour réaliser de manière efficace ces impacts, c'est vraiment de travailler avec une équipe pluridisciplinaire : des ingénieurs certes, mais aussi des naturalistes et aussi des paysagistes.

Sur le tracé spécifiquement, alors c'est vrai, ça vous a été très bien présenté ; c'est une zone qui a une richesse naturelle assez sectorisée, elle est quand même assez riche, il y a des protections réglementaires, des réserves naturelles régionales, des sites Natura

2000, des zones identifiées pour leur intérêt écologique... Il y a aussi des sites... Mons-en-Pévèle a deux sites inscrits pour leur intérêt paysager et enfin, comme ça vous l'a été présenté, dans le sud, le Bassin Minier, qui est candidat pour le patrimoine mondial de l'UNESCO.

Donc, là, la carte, elle reprend des éléments qui vous ont été présentés : là, en noir, vous pouvez voir les trois sites Natura 2000, au sud, les réserves naturelles régionales, ici à Mons-en-Pévèle, deux sites inscrits et enfin, le Bassin Minier, qui est ici, qui est candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sur les sites Natura 2000, un des sites qui vous été identifié, « les cinq tailles », est connu, enfin, est identifié pour ses oiseaux : c'est un site de protection au titre des oiseaux, donc il y a soixante-cinq qui ont été recensées dans ce site. Pour les autres sites, ils ont été identifiés pour des espèces autres que des oiseaux, ou pour leurs habitats naturels, pour leur flore... Donc au niveau des espèces, il y a le triton crêté, que vous pouvez voir ici par exemple, qui est une espèce qui est aussi protégée nationalement et divers habitats, comme des tourbières, comme des forêts... Qui sont protégés au titre de Natura 2000.

« éviter-réduire-compenser », c'est vrai qu'on en a parlé : c'est une méthode... On ne parle pas que de mesures compensatoires... Pourquoi : si on compense, ça veut dire qu'il y a eu un impact. Le but, ce n'est pas de compenser un impact, c'est d'éviter qu'il y ait un impact. Compensatoire, veut dire destruction quelque part, impact.

Donc, d'abord éviter ; au niveau de la biodiversité, il y a une réglementation qui est assez stricte, sur des espèces protégées par le code de l'environnement : pour ces espèces, la destruction est strictement interdite... Il peut exister des mesures, des autorisations dérogatoires, mais la règle est la non destruction de ces espèces. Pour cela, éviter la destruction, d'abord identifier ces enjeux, localiser ces espèces en amont, pour éviter de détruire ces espèces ; pour réduire les impacts, les dates des travaux peuvent permettre de les réduire, de ne pas faire les travaux quand l'espèce niche, quand l'espèce se reproduit et travailler aussi avec des projets, là, on est vraiment dans ce cas-là, des projets alternatifs : ne pas se figer sur un projet mais évaluer toutes les possibilités, donc c'est vraiment le cas aujourd'hui...

Je parlais d'espèces protégées, mais il n'y a pas que des espèces protégées ; d'ailleurs, il y a des espèces menacées qui ne sont pas forcément protégées... Une étude d'impact prend en compte l'ensemble des espèces, l'ensemble du patrimoine naturel et notamment les espèces menacées.

Pour les enjeux paysagers, l'évitement d'un projet de ligne électrique et typiquement l'évitement qu'on pourrait envisager, c'est l'enterrement et éviter un impact paysager, c'est ne pas mettre la ligne... Voilà, ce serait par exemple l'enterrer. Le réduire, comment ? Ce serait par exemple de choisir le bon tracé, pour éviter ; pour que ça s'intègre dans le paysage. Alors là, quand même un point, mais c'est comme de partout, il faut concilier les enjeux, mais je ne parle que de nature et de paysage. C'est peut-être un peu restrictif, mais il faut bien concilier ces deux enjeux. Un tracé qui va être bon pour le paysage peut avoir des impacts sur la biodiversité si on passe dans une zone naturelle sensible... Donc, on voit avant/après travaux, ça, c'est aussi un photomontage.

Voilà, j'en ai fini. Je vous remercie pour votre attention. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Bien, Elisabeth Campagnac va faire une présentation rapide de la suite du débat et vous allez pouvoir intervenir après. »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Bonsoir. Alors, vous venez d'entendre les différents représentants qui vous ont présenté à la fois le projet, les enjeux environnementaux et donc, maintenant nous allons passer au débat. Avant de vous donner la parole, je pense que je vais quand même vous rappeler

quelques règles du jeu : on vous a dit que tous les débats et toutes les données qui concernent ce projet sont sur un site internet, dont on vous a donné les coordonnées. Alors, sur ce site internet, le débat qui va avoir lieu ce soir, va être également retranscrit intégralement et sera accessible sur ce site. C'est pour ça... Le débat va s'organiser de la manière suivante : tous ceux qui vont prendre la parole, on leur demandera ; à tous qui prennent la parole, on leur demandera de s'annoncer, de dire qui ils sont, pour qu'on puisse... oui, pour qu'on puisse voir un petit peu les questions et la retranscription ensuite. Il y a évidemment plusieurs documents que vous trouverez sur le site et qui relatent le débat ; alors, vous avez ces documents au début de la salle, qui sont à la fois le dossier du maître d'ouvrage, l'élément de synthèse vous avez également le journal du débat public ; ça, ce sont les outils de communication mais, pour les questions que vous poserez, vous avez d'autres possibilités que les questions que vous poserez ici directement. Vous avez d'abord un cahier d'acteur, si vous faites partie d'une organisation ou d'un groupement, vous pouvez déposer votre – pardon – votre commentaire, votre appréciation ou vos questions à travers ce cahier d'acteurs ; vous pouvez également à la fin de ce débat et si vous n'avez pas eu le temps de prendre la parole, poser des questions par écrit et auxquelles il vous sera répondu, toujours sur le site du débat public et qu'y a-t-il donc encore... et puis alors vous avez bien évidemment la restitution complète des débats à travers un verbatim, c'est-à-dire la retranscription complète des échanges qui se seront passés ici.

Voilà. Donc, maintenant avec tous ces instruments on peut commencer ce débat, c'est-à-dire, vous pouvez faire part de vos commentaires, de vos demandes de renseignements supplémentaires ou de vos questions... ..

... Oui ? »

Corinne Créquit (Directrice Prospective et des financements extérieurs de la Communauté d'Agglomération du Douaisis)

« Oui, bonsoir. Moi, je suis Corinne Créquit, et je suis directrice de la prospective et des financements extérieurs pour la communauté d'agglomérations du Douaisis ; donc moi je m'exprime ce soir au nom de la communauté d'agglomérations et de son Président. Donc, nous, nous, on voulait porter à connaissance par rapport à ces deux tracés qui ont été effectivement proposés, le tracé Est donc, qui suivrait le tracé existant, ce tracé passe en partie aux frontières de notre territoire et on voulait porter à connaissance l'installation d'éoliennes sur ce territoire-là, notamment sur la zone d'activités de Lauwin-Planque . Donc, l'intégration de ces lignes et de ces éoliennes et également porter à connaissance le fait que actuellement le SCOT du Douaisis est ... Alors, nous le SCOT, il est à l'échelle de l'arrondissement de Douai, pas à l'échelle de notre territoire. Donc, le SCOT du Douaisis est actuellement en train de travailler à un schéma de secteur, justement sur cette zone, un schéma de secteur Est et notamment en matière de développement économique... Notez que la zone de Lauwin Planque devrait effectivement, dans les années qui viennent, très vite, voir une zone d'activités se développer et également une zone d'habitat. Je le signale parce que tout à l'heure, les zones qui ont été effectivement présentées, l'ont été avec des zones d'habitat actuelles, donc, pas avec des zones d'habitat à venir... Les réflexions que nous avons menées également par rapport à ces tracés, c'est que la position de la communauté d'agglomération du Douaisis est de privilégier le tracé qui longe effectivement au jour d'aujourd'hui l'autoroute, pour plusieurs raisons. Parce que sur le tracé actuel, et donc le territoire de la CAD, enfin la CAD, c'est la Communauté d'Agglomérations du Douaisis, excusez-moi, je vais essayer de jargonner le moins possible... Il faut savoir également que l'agglomération est engagée dans Mission Bassin Minier Uni, qui dépose sa candidature effectivement au patrimoine mondial de l'UNESCO, que, au mois de juin 2012, nous saurons si effectivement nous sommes ou pas retenus et ça concernera 8 Interco on va dire, pour ne pas dire EPCI, donc Interco et que il y aura

bien sûr, suite à cette candidature, si nous sommes retenus et nous l'espérons évidemment, un plan de gestion qui sera mis en place avec l'État et je ne sais pas comment ce tracé pourrait s'intégrer dans cette thématique-là.

Donc, nous avons également évoqué le problème des fouilles, parce que s'il y a, quel que soit d'ailleurs l'enfouissement, ou que ce soit les lignes aériennes, il y aura toujours des fouilles à effectuer, donc vous savez, ou vous ne savez pas d'ailleurs, que, à l'agglomération nous avons le premier service territorial en archéologie préventive, et donc, nous nous sommes penchés sur le problème, puisque que tous les pylônes, enfin tous les pieds de pylônes, entre guillemets, devront faire l'objet de fouilles, ainsi que toutes les zones de travail et que effectivement par rapport à la nature, ça impactera effectivement des effets sur le sous-sol et ça gênera les agriculteurs sur ce plan-là.

Pour terminer, je vais terminer sur cette conclusion, c'est donc que nous, les élus du Douaisis, demandent effectivement que le tracé le long de l'autoroute soit retenu et que si ça devait être le tracé actuel qui devait l'être, nous demandons l'enfouissement, l'enfouissement de ces lignes, parce que, même s'il y avait des mesures compensatoires qui pourraient enfouir d'autres lignes, pour nous, il n'y aurait pas forcément un intérêt. Donc, nous demandons l'enfouissement de ces lignes qui pourraient éviter la pollution visuelle et qui pourrait garder au Bassin Minier, parce qu'on se bat effectivement depuis des années pour que le Bassin Minier ait une autre image que l'image qu'il avait jusqu'à présent ; la candidature au bassin mondial, heu, au patrimoine mondial de l'UNESCO, on espère l'avoir, sera un impact direct sur le tourisme, puisqu'on sait très bien et on sait également qu'il y a également l'implantation du Louvre-Lens qui va générer un afflux important de touristes et donc, ces lignes ne nous semblent pas être un atout pour notre territoire, en matière touristique et également, évidemment, en matière environnementale. Voilà ce que je voulais dire pour la communauté d'agglomération du Douaisis... Et nous écrivons un cahier d'acteurs de toute façon. Et quelle date limite, pour les cahiers d'acteurs ? »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Je crois, le plus vite possible et en tout cas, avant la fin du débat, de manière à ce que le cahier d'acteurs puisse être porté à connaissance du maximum de gens et donc utilisé par... »

Corinne Créquit (Directrice Prospective du Douaisis)

« Donc, il faut attendre la fin de toutes les séances du débat et puis, à ce moment-là écrire, le cahier d'acteurs... »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Non, non, non, au contraire : je pense qu'il vaut mieux le plus vite possible, et sans attendre la fin du débat, parce que sinon, ce sera trop tard »

Corinne Créquit (Directrice Prospective du Douaisis)

« D'accord, j'entends bien »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Merci infiniment pour ces données très détaillées ; est-ce que vous avez des choses à..

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, oui, je voudrais déjà vous remercier pour ces informations ; certaines étaient connues, puisqu'on les avait vues dans la presse notamment, pour ce qui est des éoliennes, pour ce qui est de l'extension de zones d'habitat à Lauwin-Planque et à priori,

on n'est pas dans cette zone-là de l'agglomération, on est plus à l'ouest. Ce que je voulais dire sur... Beaucoup d'éléments vont concerner les modalités du chantier, dans ce que vous avez dit, par rapport à l'archéologie préventive, par rapport à la gêne à l'activité agricole. On associera les organismes concernés à l'instance de concertation qui est pilotée par le Préfet, comme vous le rappeliez Monsieur le Président, et pour prendre en compte tous ces éléments-là. On a l'habitude de construire des lignes et d'avoir toutes ces composantes réunies pour qu'on n'oublie pas un certain élément du patrimoine, ou du milieu naturel ou de l'activité humaine. Là où j'ai une réponse un peu plus circonstanciée à faire en l'état actuel, c'est par rapport à la mise en souterrain et par rapport à la question des variantes.

Sur la question des variantes, je comprends que chacun se prononce, sachant que vous avez dû comprendre que l'objet du débat public n'est pas de choisir une variante ; on présente deux variantes pour recueillir des éléments tels que ceux que vous nous fournissez, qui nous permettront d'étayer un dossier qui sera analysé et on a besoin d'études beaucoup plus précises que ce qu'on a, que le stade auquel on est arrivés aujourd'hui, pour prendre la bonne décision et faire le meilleur choix.

Cela dit, juste un point, que je comprenne : j'avais une vision de la zone du Bassin Minier classée au niveau UNESCO, qui allait de Lens jusqu'à Douai, donc qui était concerné par les deux variantes... Donc, dire « on passe à la variante Ouest », ne va pas enlever la ligne de la zone, il me semble, puisqu'on reste tout près de Sainte-Henriette ou de Oignies... Donc, on aurait d'autres zones ... »

(intervention inaudible de Corinne Créquit)

« Ou de tracés, oui d'accord »

(intervention inaudible de Corinne Créquit)

« Oui, oui, alors, après, sur la question de la mise en souterrain ; on ne dit pas enfouir dans notre métier parce que enfouir, on a l'impression qu'on va enterrer quelque chose, on enterre nos... un déchet par exemple, Non, on n'est pas là en train d'enterrer un déchet, on a un objet technique, utile, qui va servir à la société – on le souhaite - et on pourrait l'enterrer ou pas ; alors, la question ou tout au moins votre suggestion, on y a évidemment réfléchi et vous pourrez voir que dans le cahier des charges, le cahier d'acteurs, on a fourni un certain nombre d'éléments qui vous expliquent la démarche, l'état de la technique et puis les questions que poserait la mise en souterrain d'une ligne de ce type-là... Les deux questions étant le niveau de tension à 400 000 volts, qui est le niveau le plus élevé, et puis également la puissance que l'on veut transporter, qui est une puissance tout à fait considérable puisque c'est une puissance que l'on transporte, on va dire, au maximum de ce type d'ouvrage en 400 000 volts. La faisabilité technique de la mise en souterrain, elle est aujourd'hui possible - elle ne l'était pas il y a dix ans - elle est aujourd'hui possible parce que RTE travaille d'arrache-pied, avec des industriels et de nombreux industriels français qui sont leaders dans ce domaine, pour que la technique de la mise en souterrain soit possible. La mise en souterrain du réseau électrique a commencé – a largement commencé – du côté du distributeur, qui met en souterrain quasi systématiquement les ouvrages neufs : on avait il y a une vingtaine d'années un pourcentage de réseau souterrain très faible et on est aujourd'hui à quelque chose comme le quart ou le tiers, donc, ça progresse.

Dans le réseau RTE, on avance également sur des réseaux de tension de type 90 000 volts dans la région, par des mises en souterrain qui sont accessibles au niveau technique et au niveau financier. Plus on monte en niveau de tension, plus on a des difficultés, qui vont être d'ordre technique et qui vont se traduire par des impacts financiers... Et on a également – il ne faut pas l'oublier - un impact environnemental ; c'est-à-dire que la mise en souterrain d'une ligne de ce genre-là, ça serait en gros sur vingt mètres de large, enterrer dix-huit câbles, parce qu'on va faire six groupes de trois câbles pour transporter une puissance de 4600 mégawatts... Sur cette bande de terrain de vingt mètres de large

qui va de Avelin jusqu'à Gavrelle, on pourra planter des plantes qui n'ont pas de racines profondes, donc on ne mettrait pas d'arbres et on ne peut pas non plus mettre d'habitations ou de bâtiments quelconques, puisqu'il faut qu'on ait accès aux terrains pour des réparations éventuelles ou pour des interventions de maintenance... On a en plus, il faut imaginer à peu près tous les kilomètres - parce qu'une bobine de câble, ça fait un kilomètre – il faut faire une jonction, c'est le raboutage ou le ... C'est pas une soudure... On doit mettre bout à bout les câbles et puis créer une chambre de jonction, donc on doit maçonner dans le sol une chambre qui va faire quelques mètres de large et deux, trois mètres de long pour chacun de nos dix-huit câbles ; il faut le faire tous les kilomètres sur une tracé de trente kilomètres. Donc, vous faites le calcul, ça fait dix-huit fois trente. On arrive à un ouvrage d'un coût colossal : on arrive à 460 millions d'euros tout compris, c'est un minimum, parce qu'il y a un moment où on arrête dans nos études, face à la complexité de l'objet que l'on veut construire et on arrive en gros à dix fois le coût de la ligne aérienne, avec des risques techniques sur la fiabilité d'un objet aussi compliqué et également le fait que c'est un objet qui n'existe pas aujourd'hui : aucun pays au monde n'enterre des lignes de ce niveau-là de tension-là avec ce niveau de puissance : c'est quelque chose qui n'existe pas... Qui est accessible par les technologies mais que, en tant que gestionnaire de réseau, personne n'a mis en œuvre sur Terre.

Compte-tenu de tous ces aspects-là : impact environnemental, impact économique, risque technique, on considère que ce n'est pas la technique appropriée et quand je dis « on », c'est RTE, mais c'est également l'association des gestionnaires de réseau, au niveau européen et c'est l'ensemble de l'industrie du domaine.

Concrètement, pour transporter des puissances de ce genre, le réseau qui est équivalent à nos autoroutes, le réseau de grand transport, la technique du souterrain n'est pas du tout adaptée... C'est pour cela qu'on considère qu'on peut, qu'on voudrait construire un ouvrage, si la décision est prise, qui soit compatible avec l'ensemble des projets que vous avez exposés ; on pense que c'est faisable et on espère, si la concertation s'ouvre, d'avoir l'occasion qu'on en discute et de vous montrer, de vous écouter, de voir comment adapter le projet, pour qu'il y ait compatibilité avec les extensions de bâti, avec les enjeux patrimoniaux, une activité touristique – il y a de nombreux exemples qui montrent que la cohabitation de lignes électriques avec des sites touristiques n'empêchent pas le développement du tourisme – et le développement d'activités économiques de manière générale.

La suggestion, parce qu'il y a des impacts créés par une ligne aérienne et qu'il y a nécessité de les compenser : des impacts naturels, des impacts sur des espèces vivantes, sur des paysages, c'est d'avoir les moyens de les compenser et il nous semble que c'est plus responsable, au niveau de la gestion de l'argent public, qui représente le budget d'investissement de RTE, d'avoir plutôt une démarche de créer un objet, certes en technique aérienne, mais avec toutes les mesures qui feront que on s'y retrouvera au bout du compte et que ce sera plutôt un bénéfice pour l'environnement et pour l'activité économique du territoire, plutôt que de tenter de faire cette mise en souterrain qui est hors de portée, à la fois économique et technique et qui n'est pas la bonne solution pour ce type d'ouvrage. ... »

Intervention inaudible dans le public – on amène un micro à la personne qui souhaite intervenir...

Corinne Créquit (Directrice Prospective du Douaisis)

« Je porterai à votre connaissance la carte avec l'emplacement des éoliennes par rapport au tracé et ils sont quand même plutôt proches. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Il y a des pylônes qui sont au milieu de champs d'éoliennes ; il ne faut pas que évidemment les éoliennes coupent les fils quand elles tournent, on comprend bien ; on vérifie aussi que la chute d'une éolienne ne va pas tomber sur les fils, mais on a maintenant une certaine expérience, puisque les champs d'éoliennes sont nombreux et les projets sont encore plus nombreux, qui font qu'on arrive à se rendre compatibles, notamment quand on prend les choses en amont et c'est tout l'intérêt des informations que vous nous apportez : ça nous permettra de les intégrer au plus tôt dans le projet. »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Oui, alors une autre question, là-bas au fond ; vous vous présentez... »

Marion Pénet (Etudiante HEI)

« Oui, alors, Marion Pénet, je suis étudiante en école Ingénieur. Je voulais savoir, parce que vous parliez, pour améliorer les paysages, d'enterrer les anciennes lignes, donc ça ferait deux fois plus de travaux et ça détruirait encore un peu plus la biodiversité au niveau de la zone considérée »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Déjà, je pense qu'il faut nuancer l'impact sur la biodiversité des ouvrages électriques. Il y a de plus en plus d'études qui montrent qu'au contraire, une ligne électrique, c'est le moyen de favoriser la biodiversité ; ça paraît comme ça un peu contradictoire ou paradoxal mais de fait, en créant typiquement des ouvertures dans des milieux très homogènes, on va favoriser la création des espèces... Alors, c'est particulièrement vrai dans des milieux de forêts qui ne sont pas évidemment très représentés dans notre territoire. Mais quand vous créez une tranchée forestière, parce que vous mettez une ligne électrique dedans, on voit apparaître du soleil où on n'en voit pas d'habitude, ce qui fait générer des plantes et puis des espèces d'insectes, et de rongeurs, et de prédateurs et toute une faune et une flore qui n'existe pas, si on a un milieu homogène de forêt. C'est également vrai dans des milieux de monocultures et la création de petits espaces de biodiversité au pied des pylônes, dans l'enceinte des quatre pieds du pylône, typiquement, est un lieu où va se créer une biodiversité locale qui n'est pas forcément extraordinaire, mais des biologistes y trouvent parfois des espèces tout à fait intéressantes, qu'ils vont trouver à des endroits où il n'y a pas de culture, où il n'y a pas notamment de labour, des espèces qui vont prospérer, qui sont d'ailleurs souvent encouragées par les agriculteurs, parce que ces refuges permettent - pas par les agriculteurs, plutôt par les chasseurs, on va dire, qui sont parfois agriculteurs, mais pas toujours -, qui permettent donc de générer une faune qui est intéressante pour les chasseurs.

Donc, il faut faire attention au chantier, c'est clair : le moment où les engins viennent, où on crée une piste, où on va artificialiser une partie du sol et on le fait, on essaie de le faire de manière temporaire. Le processus, c'est qu'on enlève le dessus de la terre, on met une gaine, enfin un tissu géotextile, on met de l'empierrement dessus pour faire passer les engins ; on enlève les cailloux après, on enlève la gaine et on remet la terre. On essaie de prendre des précautions pendant le chantier pour éviter de détruire le milieu naturel, de manière irréversible en tout cas, même si on est conscients qu'il y a un endommagement ponctuel. Cet endommagement, on peut aussi – là, ce sont des exemples de réduction d'impact pour illustrer la deuxième phase de la démarche qu'avait présentée la DREAL -, c'est qu'on va le faire où ce n'est pas nocif pour certaines espèces : on va éviter les saisons de nidification pour certains oiseaux ou des saisons de reproduction pour d'autres espèces. On fait beaucoup de précautions et on arrive au final, on considère à plutôt correctement prendre en compte les enjeux du milieu naturel et même à favoriser et par la

suite on peut continuer à entretenir une biodiversité sur le territoire. Or, une de nos volontés, dans le cadre de ce projet de trame verte et bleue, qui commence à se concrétiser au niveau régional, sous l'impulsion de l'état, c'est que le réseau électrique soit un des éléments, avec d'autres réseaux d'infrastructures linéaires – les autoroutes, les voies ferrées, les canaux – un des éléments de cette trame verte et bleue, pour que ce soit, on dit des corridors de biodiversité, où pourraient circuler des espèces et favoriser la communication entre les puits de biodiversité, que sont les grands espaces naturels que l'on a pu présenter dans le territoire. C'est quelque chose de très général, c'est peut-être un peu utopique aujourd'hui ; en tout cas, on commence à voir, par des scientifiques, des botanistes, des entomologistes, des... et des spécialistes des mammifères, des relevés écologiques qui montrent qu'il y a une réalité derrière, qu'on a vraiment des espèces qui aiment bien que des lignes aériennes existent ; et c'est pareil pour les câbles souterrains parce qu'on va avoir des zones où on ne va pas interrompre par du bâti, ou par un certain type de végétation et qui vont être des endroits où pourront circuler les espèces. »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Est-ce que vous êtes satisfait de cette réponse ?

Oui ?

Bon. »

intervention sans micro.

Homme du public, Monsieur Thuilliez

« Question idiote ; pourriez-vous me dire pourquoi on ne voit aucun oiseau se poser sur des lignes à 400 000, alors qu'on voit fréquemment des oiseaux sur des lignes inférieures : 15 000, 20 000, fréquemment. Pourquoi 400 000 ? J'en ai jamais vu. J'habite à proximité d'une 400 000, je ne vois jamais aucun oiseau se poser sur les lignes. »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Là, vous me posez une colle. »

Homme du public, Monsieur Thuilliez

« c'est un débat de... »

Jean-Louis Carlier, RTE

« Je peux peut-être essayer de répondre : Jean-Louis Carlier, RTE. Vous avez raison, la majeure partie des oiseaux, locaux en particulier, mais aussi les étourneaux etc., se posent sur des lignes de moindre tension, parce qu'elles sont moins hautes et c'est plus facile pour ces espèces de voir les prédateurs qui peuvent arriver etc., bon et elles s'envolent à partir... En ce moment c'est le regroupement des oiseaux pour partir, pour migrer, c'est ce qu'on constate... Sur les lignes 400 000, en particulier sur les conducteurs, il y a des oiseaux qui viennent se poser, mais en particulier dans les pylônes, il y a beaucoup d'espèces d'oiseaux qui nichent dans nos pylônes : on voit des nids d'oiseaux, donc ça leur permet pour ces oiseaux et pour des prédateurs cette fois de regarder d'un peu plus haut, de regarder un peu ce qui se passe et à la moindre espèce où il va pouvoir se nourrir tous les jours, il va plonger pour prendre cette espèce.

Tout ça, on dit ça, ce n'est pas une vue de l'esprit, ce n'est pas utopique. Effectivement, il y a une évaluation scientifique qui est en train d'être réalisée dans le Nord-Pas-de-Calais. C'est une étude qui s'appelle « emprise de pylône et biodiversité » et qui s'intéresse aussi à la verticalité des pylônes et notamment les oiseaux qui nichent dedans ; Étude scientifique avec le groupe ornithologique naturaliste du Nord qui sont spécialistes dans

les oiseaux, avec également le Conservatoire Botanique de Bailleul, avec également le laboratoire Environnement et Santé de l'Université de Lille... Cette étude scientifique va évaluer effectivement ce qui se passe dans l'emprise des pylônes, mais aussi sous les conducteurs ou à proximité et déterminer justement à propos de la trame verte et bleue, dans le cas où certaines lignes électriques peuvent venir renforcer cette trame verte et bleue, voir comment on peut créer soit des corridors écologiques ou a minima, des pas japonais, c'est-à-dire créer des connexions, avec des puits de biodiversité à proximité, qui peuvent être une mare, qui peuvent être une forêt, qui peuvent être un milieu humide, etc... Je me permets de demander à l'étudiante en école d'ingénieur : c'est quoi l'école d'ingénieurs s'il vous plaît ? HEI ? D'accord. Ce partenariat est fait avec l'ISSA également et le GRECAT, le Groupement Régional d'Études Concertées Aménagement et Territoire. »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Alors, pareil : Monsieur, est-ce que vous considérez que cette réponse vous satisfait ? »

intervention sans micro

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Est-ce que cette réponse vous satisfait ? »

Homme du public, Monsieur Thuilliez

« Ben je ne suis pas convaincu... »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Vous n'êtes pas convaincu... »

Homme du public, Monsieur Thuilliez

« Je dois vous avouer que je vois jamais d'oiseaux sur les lignes à 400 et je ne vois pas de nids d'oiseaux sur la ligne électrique, je ne vois rien du tout. Je me permettrai de poser une question tout à l'heure, ultérieurement, beaucoup plus importante. »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« D'accord. »

Jean-Louis Carlier (Délégué développement durable – RTE)

« Si vous le permettez, ce que je peux apporter au débat – et on le mettra sur le site internet - c'est qu'on a quelques photos de nids, effectivement sur des lignes 400 000 volts, qu'on a recensés récemment. Il y a de très belles photos avec des zooms. Il y a effectivement de très belles espèces qui viennent nicher, sachant que certaines espèces réutilisent les nids d'une année sur l'autre et d'autres espèces refont d'autres nids et toujours dans des pylônes 400 000 volts. »

Homme du public, Monsieur Thuilliez ?

« Je voudrais savoir s'il y a quelqu'un qui va aborder la question de l'électromagnétisme ? ... »

Laurent Bertrand,

« Oui, alors, je me présente : Laurent Bertrand... »

Homme du public, Monsieur Thuilliez

« ... Parce que ça, je fonce dedans. »

Laurent Bertrand, Président de l'association pour le mieux-vivre ensemble

« Bonjour, je me présente : Laurent Bertrand, je suis président d'une association sur le Camphinois pour un mieux-vivre ensemble...Donc en tout cas, par rapport à la question que vous a posée Monsieur, pour ma part, vous n'avez pas répondu à sa question. Sa question était de savoir si les oiseaux, pourquoi les oiseaux ne se posaient pas sur les lignes de 400 000 volts. Vous avez détourné la réponse, vous avez expliqué que les oiseaux nichaient sur les pylônes, sur un certain nombre de choses, vous avez parlé de la biodiversité, mais je pense que pour ma part, vous ne m'avez pas convaincu et vous n'avez pas répondu à sa question qui était « Pourquoi les oiseaux ne se posent sur une ligne 400 000 volts ». Je n'ai pas compétence pour contredire votre réponse. Pour ma part, je pense qu'il y a d'autres phénomènes ; on parle de phénomènes électromagnétiques et de problèmes de champ. Je pense que les oiseaux sont bien plus intelligents que nous et ont une capacité, en fonction des niveaux de tension, à se poser sur une ligne ou une autre et en tout cas, la réponse ne m'a pas apporté complètement satisfaction. Vous avez fait une réponse qui ne me satisfait pas. »

Jean-Louis Carlier, RTE

« Vous avez raison, je n'ai pas répondu totalement. Donc, sur un câble de 400 000 volts, il y a un champ électrique ; le câble est à 400 000 volts, donc le champ est important sur le câble et plus on s'éloigne, plus il diminue. Sur une ligne de 20 000 volts, le champ électrique n'est que de 20 000 volts. Donc, les oiseaux ne se posent pas sur les lignes à 400 000 volts parce que le champ électrique est intense et, forcément, ça va les chatouiller un peu ; non pas les électrocuter, mais les chatouiller... Alors que sur une ligne 20 000 volts, ils supportent grâce à leurs petits coussinets. Voilà, ils sont isolés... »

Laurent Bertrand, Président de l'association pour le mieux-vivre ensemble

« Oui, mais s'ils se posent sur un fil de 400 000, il n'y pas de différence de potentiel, donc normalement, ils peuvent se poser il n'y aura pas d'électrocution, mais effectivement ça va les chatouiller. Donc, si ça va les chatouiller... Ma question n'était pas celle-ci : je rebondissais sur la question de Monsieur par rapport à votre réponse. La mienne était concernant l'homme, l'être humain : on a vu que dans vos deux projets, on passe sur des zones avec des habitations et j'aurais souhaité connaître quelles étaient les limites ou les caractéristiques que vous prenez en compte par rapport à une ligne 400 000 volts vis-à-vis de l'habitation. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, alors, par rapport, très concrètement, l'urbanisme, les règles de l'urbanisme imposent à RTE, dans l'arrêté technique, une distance. Cette distance, elle est verticale, elle n'est pas dans le sens horizontal. Donc, la loi nous impose qu'on n'ait pas le droit de construire une ligne à moins de cinq mètres du toit des maisons, en hauteur. C'est comme ça. De fait, cette loi-là, elle n'est pas vraiment une contrainte pour RTE, parce que quand on construit nos lignes, on s'engage et on respecte qu'on ne fait pas de surplomb de maisons avec nos lignes. Elles peuvent être assez proches des fils électriques, mais elles

ne sont pas en dessous. Simplement, c'est une règle qui fait que c'est plutôt la réalité de ce qu'on constate dans la région, les maisons sont construites sous les lignes, il faut pas que les maisons soient trop hautes pour pas qu'elles prennent le risque qu'il y ait un arc électrique qui se crée entre le fil et la maison, donc concrètement, ce que nous impose l'arrêté technique de 2001 qui est la réglementation de la construction de nos lignes, c'est une distance en vertical, et il n'y a pas de règles qui nous impose d'éloigner une ligne par rapport aux maisons.

Laurent Bertrand, Président de l'association pour le mieux-vivre ensemble

« Donc, très concrètement, quand on regarde vos pylônes, c'est des pylônes en gros d'une hauteur de 50 mètres ; vous n'avez donc aucune contrainte pour passer au-dessus de zones d'habitations existantes... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

(silence) « On n'a pas de contrainte réglementaire, après, on a une volonté très claire telle qu'on l'exprime dans le dossier qui est de s'éloigner au maximum des habitations. Parce qu'on a bien vu que pour des tas de raisons, qui sont notamment liées au cadre de vie, on n'a pas d'assentiment des populations à avoir la construction d'une ligne au-dessus de leurs têtes. »

Laurent Bertrand, Président de l'association pour le mieux-vivre ensemble

« Alors, effectivement, quelqu'un qui a une habitation, il peut voir demain passer au-dessus de son habitation une ligne à 400 000... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Disons que rien dans la loi l'interdit, après ce que j'ai dit juste avant, c'est que notre volonté, notre engagement dans l'entreprise et notre façon de travailler, c'est qu'on ne fait pas de surplomb de maison quand on construit une nouvelle ligne, on se débrouille pour passer à des endroits où il n'y a pas de maisons. Donc concrètement, s'il y a une zone habitée, on va l'identifier dans nos études d'impact et on va passer à côté.

Ce que l'on a du mal à empêcher et concrètement, on pourrait passer,... si la régie veut bien me mettre la carte...

La comparaison : quand la ligne actuelle a été construite en 1963, le mitage de la campagne par l'habitat était beaucoup moins qu'aujourd'hui on avait des zones regroupées et l'habitat s'est beaucoup diffusé depuis, les nouvelles maisons se sont construites, parfois isolées et c'est souvent le long des routes où il y a un cordon de maisons de part et d'autre de la route qui se développe et qui fait que les bourgs se rejoignent. Donc là on a une zone, c'est entre Evin Malmaison et Leforest, on a une route : ici, il y a avait une brasserie, une autre route et là on avait le cœur de ville de Leforest et le cœur de ville d'Evin Malmaison. Aujourd'hui, la situation de l'habitat, c'est les petits carrés noirs donc, on a construit une ligne qui était loin, alors on avait ici un bâtiment, et là, cette brasserie. Aujourd'hui, on a un rond-point, une nouvelle route, on a des maisons qui se sont construites, des maisons de part et d'autre, aucune maison n'est sous les fils mais il pourrait, il y a d'autres endroits, alors ça se fait beaucoup en banlieue parisienne, ça se fait un petit peu quand on se rapproche de Lille, où des maisons se construisent sous les fils électriques. Alors on est consulté quand le permis de construire est déposé pour qu'on vérifie que les distances soient respectées. Alors notre souci concrètement, c'est plutôt d'avoir des maisons qui se rapprochent de nos lignes parce qu'on crée assez peu de

nouvelles lignes, et que du coup, c'est clairement une contrainte quand on veut reconstruire la ligne existante. »

Laurent Bertrand, Président de l'association pour le mieux-vivre ensemble

« Alors effectivement je vous rejoins : c'est que, sous vos lignes vous avez des maisons qui se construisent. Simplement, c'est que je pense que vous avez des terrains, une fois que la ligne est existante, quand il y a des terrains qui sont à vendre, les gens l'achètent en ayant connaissance de cette ligne, avec un certain nombre d'avantages. Par contre, dans vos deux tracés, on va certainement passer sur des zones où il n'y avait pas de ligne 400 000 actuelle parce que, en fait, que ce soit sur le nouveau tracé ou l'ancien tracé, ça va être décalé d'une certaine distance donc, arrive un moment où vous allez passer à proximité d'habitation qui n'avait pas de ligne qui avait 400 000 à proximité. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« C'est possible oui, c'est possible qu'on se rapproche de certaines maisons qui avaient la ligne un peu éloignée et qui la retrouve au plus près quand on est dans le sud de la zone où la partie est commune aux deux variantes, ou bien si on emprunte la variante Est et si on emprunte la variante Ouest là, on va mettre une ligne dans une zone où l'habitat est relativement présent et où aujourd'hui il n'y a pas de ligne 400 000 volts qui existe. Donc effectivement pour les personnes concernées, il y aura une nouvelle riveraineté avec une ligne électrique qui n'existe pas aujourd'hui.

Alors la question que je voudrais vous poser, parce que je le sens bien et puis je le comprends et puis depuis le temps que je fais ce métier, je sais bien le souci que représente la proximité de la ligne, c'est : « qu'est-ce que vous en concluez-vous ? » Et comment vous souhaitez qu'on travaille, si vous voulez bien que cette ligne existe un jour, et pour qu'elle soit possible et acceptable par les gens.

Au-delà du constat que ça va les embêter, comment on va plus loin. »

Laurent Bertrand, Président de l'association pour le mieux-vivre ensemble

« Moi, je pars du principe que au niveau de l'habitat quand vous achetez éventuellement une maison ou un bien, ou bien un terrain, vous l'achetez avec un certain nombre de composantes que vous connaissez à l'achat, là vous prenez la décision par rapport à ce projet par contre dans vos nouveaux projets vous allez avoir un impact que ça soit sur les deux versions.

Je suis pas spécialiste en la matière mais quand je vois l'ensemble des contraintes que vous avez, je me pose la question réellement du bien fondé de doubler cette ligne 400 000 volts, que ce soit d'un côté ou de l'autre, il y a des impacts aussi bien au niveau de la faune, de la flore, aussi bien au niveau de l'habitat, j'ai pas la réponse à part l'enfouissement mais comme vous nous l'avez dit, le 400 000 il y a des contraintes, je me posais une dernière question, c'est pourquoi vouloir tripler cette ligne, quand on voit que on est plutôt dans une démarche d'optimisation de l'énergie, à savoir la baisse de la consommation, des maisons BBC ; sur le territoire français, on voit qu'on perd des sites industriels, les gros consommateurs, les clients qui étaient éligibles, les gros industriels, sont aussi dans une réduction de coûts au niveau de leur facture énergétique, et vous, vous avez une démarche complètement inverse, une démarche peut-être certes globale d'un point de vue européen ou mondial de dire, « voilà on va tripler cette ligne avec des enjeux de consommations à plusieurs années et on a plutôt une tendance, ou on va vers une diminution de la consommation d'énergie ». J'entendais il y a peu de temps, qu'au

niveau des autoroutes, il y avait une volonté de ne plus les éclairer par ce que c'était moins « accidentogène » donc, tout ça, c'est la consommation pour vous au niveau du transport, donc je ne vois pas la finalité de tripler cette consommation. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Alors, vous posez de nombreuses questions, je finis par la dernière et je reviens à la première parce qu'on n'est pas au bout du raisonnement. Pour ce qui est de la consommation, je ne peux pas vous inviter à la réunion thématique énergie, puisque c'était il y a dix jours, donc ce que je peux vous inviter à faire c'est-à-dire lire le compte-rendu qui est sur le site internet de la commission, la CRE (la commission de régulation de l'énergie), la CRE Belge, la CREG sont intervenus et ont expliqué ainsi qu'un de mes collègues spécialistes de ce domaine-là, en gros, certes la consommation de l'énergie va probablement décroître dans les prochaines années, la région et la DREAL sont en train de finaliser le schéma régional climat air énergie qui montre cette décroissance de la consommation d'énergie, c'est une consommation... cette décroissance est essentiellement liée à la baisse de la consommation de l'énergie fossile, donc du carburant, du fioul, du charbon, du mazout, ce qu'on voit c'est que sur la consommation électrique, et la DREAL l'a bien confirmé, on va avoir plutôt une augmentation en tout cas dans les 20 prochaines années parce qu'il y a du report, il y a deux exemples classiques, c'est le véhicule aujourd'hui qui roule essentiellement au gasoil ou à l'essence, il y a en aura de moins en moins qui rouleront en gasoil et essence, on voit le développement de transport en commun qui sont électriques et peut-être de véhicules électriques ou en tout cas de véhicules hybrides rechargeables à court terme avec des plans à 2 millions de voitures électriques en France en 2020 et probablement plus dans les années qui suivent. Donc vous avez une baisse de la consommation d'énergie et une augmentation de la consommation électrique, le deuxième exemple, c'est la pompe à chaleur, vous avez aujourd'hui des chaudières au fioul qui sont remplacées par des systèmes avec des pompes à chaleur qui produisent un bénéfice très important sur la consommation de fioul donc sur les émissions de CO₂, et également sur le coût, et puis c'est une énergie qui est beaucoup renouvelable, mais il y a quand même une petite part de la pompe à chaleur où vous absorbez de l'énergie électrique donc, vu de la consommation de l'électricité, c'est une augmentation de consommation, vu de la consommation de l'énergie, c'est une baisse. Donc, faut faire attention à ces reports qui font que ce qui est vrai pour l'énergie n'est pas forcément vrai pour l'électricité, ça c'est un premier point et le deuxième point pour être complet sur cette question, c'est que la raison d'être de ce renforcement de la ligne Avelin/Gavrelle, ce n'est pas d'abord l'augmentation de consommation, c'est surtout l'évolution de la production, c'est l'apparition de nouveaux moyens de production des centrales cycle combiné gaz..., et des champs d'éoliennes essentielles et à terme des champs de panneaux solaires également ou la diffusion de la production photovoltaïque, qui fait que les flux d'énergie du réseau qui avant étaient bien maîtrisés - ils allaient de quelques centrales vers quelques gros centres de consommations -, deviennent aujourd'hui beaucoup plus difficiles à prévoir, beaucoup plus erratiques et on assiste - ce que je montrais avec les flèches vertes dans les cartes européennes dans mon introduction -, à des nouveaux flux qui vont de Belgique, qui vont d'Allemagne, Hollande, Belgique et en France ou qui vont dans le sud ; on en voit d'Espagne en France, en Suisse en Italie et qui tournent dans les pays, suivant les productions qui vont être hydrauliques, éoliennes, photovoltaïques, même à niveau de consommation constant quand on change le parc de production, qu'on crée de nouvelles centrales dans certains endroits, qu'on en ferme à d'autres, et là on va fermer des centrales à charbon beaucoup en Europe, il y a une directive qui fait qu'en 2015 beaucoup de centrales très polluantes vont devoir être arrêtées et il y a en France, suivant qu'on les remplace exactement au même endroit ou ailleurs, ça nécessite d'adapter le réseau électrique et c'est plutôt ce qui

se passe sur ce projet Avelin/Gavrelle.

Alors je voudrais revenir à un point, vous avez cité l'impact, au tout début de notre discussion, sur l'habitat, l'impact d'une ligne électrique qui fait que des gens achètent une maison ou la font construire en connaissance de cause des éléments de son environnement, et évidemment, si l'environnement change dans le sens de l'apparition de nouveaux objets qui peuvent déprécier la valeur du bien immobilier, parce que ça leur crée un préjudice, alors cet élément-là, on le prend en compte, il y a une règle générale qui s'applique quand on développe le réseau électrique, on fabrique des objets qui servent à tout le pays, qui sont géographiquement positionnés à certains endroits donc, qui vont apporter des contraintes à cet endroit-là, donc on compense les contraintes au niveau environnemental, mais également on va réparer tous les préjudices.

Quand on construit une ligne aérienne on met en place une commission qui est indépendante de RTE, qui est pilotée par le préfet, qui est formée de spécialistes des questions immobilières qui vont évaluer, qui vont visiter chaque maison avant le chantier, évaluer leur valeur ; on construit la ligne, après ils revisitent les maisons, et ils nous disent voilà ce qu'on considère que vous devez payer aux propriétaires de ces maisons pour compenser le préjudice visuel dû à l'apparition de la ligne, et RTE le fait. On l'a fait de mémoire quinze mille fois depuis que ces commissions existent, ça existe depuis 1995 je crois quelque chose comme ça, donc ça fait un certain nombre d'année qu'on a cette expérience et ça fonctionne bien, et ça me paraît juste. C'est-à-dire que l'idée est que tout préjudice doit être indemnisé, on n'est pas dans le domaine de la compensation environnementale, on est dans le domaine de la loi, d'ailleurs, si quelqu'un est lésé, vous allez au tribunal et celui qui vous a lésé est obligé de vous dédommager donc là, on est dans ce principe-là, sachant qu'on préfère prévenir, donc on va proposer si le projet est décidé, après la concertation, on arrive à avoir un tracé, qu'on a la déclaration d'utilité publique, à ce moment-là, on fera des annonces dans les journaux, on ira sonner aux portes de tous les gens qui sont autour du tracé pressenti, pour leur dire qu'on souhaite, qu'on leur propose que cette commission d'évaluation du préjudice visuel les visite puis les revisite à l'issue du chantier et puis qu'après ils perçoivent cette indemnité. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui merci Monsieur Gaëtan Desquilbet, moi je vous ai écouté attentivement, et je note que vous essayez de faire un tracé aérien qui n'aille pas, qui ne se rapproche pas trop des maisons. Or, il y a déjà des lignes existantes, qui surplombent des maisons existantes, et qui existaient certainement avant que la ligne n'existe, donc j'aimerais bien que vous me donniez également votre point de vue sur les mesures compensatoires parce que on a ouvert ce débat avec un avis de la Commission Nationale des Débats Publics qui avait considéré que le dossier du maître d'ouvrage, le DMO, comme on dit dans notre jargon, était suffisamment complet, sous réserve que, alors je lis exactement la délibération de la CNDP « pour être soumis au débat public sous réserve que soit représenté et mis à l'occasion du débat les mesures compensatoires, compensatrices et leur coût »... J'ai pas eu l'impression d'avoir eu réponse à ces questions-là, lors des différents débats qui ont eu lieu aussi bien à Hénin-Beaumont, à Lille et puis ce soir à Arras, qu'il y ait eu des réponses, alors qu'il y a beaucoup de lignes existantes à très haute tension, ou à haute tension et je trouve dommage que RTE ne soit pas en mesure ce soir, et dans la suite du débat bien sûr, de nous donner une réponse à ce sujet. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Donc, je pense qu'il faut distinguer l'indemnisation du préjudice d'un habitant dans une maison et la compensation d'un impact, c'est-à-dire que si on crée un ouvrage qui va être très proche de certaines maisons et qu'on compense cette proximité en enlevant une ligne qui est au-dessus d'une maison située à 5 kilomètres, je suis pas sûr que les habitants qui

sont avec la nouvelle proximité sont très heureux de cette compensation, donc je pense que dans la question de Monsieur, on n'était pas vraiment sur cette notion de compensation, on était plutôt sur un préjudice subi et une indemnisation.

Donc, après sur la compensation, on est dans la démarche qu'on avait présentée et que la DREAL avait reprise, qui est une démarche progressive où on essaie d'éviter les impacts. Après, on réduit les impacts résiduels au maximum et on compense ce qu'on n'arrive pas à réduire. Donc aujourd'hui, on ne sait pas quel est le tracé, donc on est en amont de toute cette démarche, on commence à recueillir des informations telles que la représentante de la communauté d'agglomération de Douai nous les avait fourni, pour rechercher un tracé qui évite au maximum les impacts.

Quand on aura défini notre tracé, on travaillera avec des spécialistes sur la réduction de l'impact de cet ouvrage, regarder ou est-ce qu'on va mettre des balisages, par exemple pour les oiseaux parce qu'on a des systèmes avec des spires qu'on entoure autour des fils, qui font que les oiseaux voient mieux les fils et qu'ils tapent pas dedans et ça réduit considérablement la mortalité des oiseaux par rapport au fils des lignes électriques, donc on a des réductions d'impacts qui peuvent être paysagères, telles que dans le photomontage présenté par la DREAL, où on peut planter des haies suffisamment proches des bourgs pour que une ligne qui serait un peu éloignée soit masquée par un écran végétal, donc toutes ces réflexions-là, c'est la deuxième phase, c'est la réduction.

Et une fois qu'on sait où la ligne est, qu'on a fait tous nos meilleurs efforts avec les meilleurs spécialistes du paysage et des milieux naturels pour réduire au maximum les impacts de cet ouvrage alors, on compense les impacts résiduels. Donc, si la question que vous me posez c'est : aujourd'hui, six mois ou un an avant la décision, de dire comment vous allez compenser les impacts de la ligne dont on connaîtra le tracé en 2014 ou à l'horizon 2015, j'ai du mal à y répondre concrètement, après je réponds sur les principes et c'est l'objet du document que nous avons réalisé suite à la décision de la CNDP, c'est le recto verso qui est disponible sur les pages à l'entrée, on fournit effectivement une carte avec la ligne des lignes électriques, avec la représentation des lignes électriques du territoire concerné, qui permet de voir effectivement où il y a des lignes aujourd'hui, lesquelles sont à proximité des habitations, lesquelles sont en zone éloignées des habitations, et puis on fournit à la demande de la Commission Nationale, des ordres de grandeur, des coûts correspondants, pour reconstruire en techniques souterraines, ces liaisons-là.

Alors, si effectivement il y a des impacts paysagers mais qui dit impacts paysagers, c'est pas l'impact sur une maison, c'est l'impact au niveau d'un territoire, d'une commune ou de quelques communes qui sont importants avec cette nouvelle ligne et qu'il y a des ouvrages dont la suppression par la reconstruction technique souterraine, permettrait de redonner un peu plus de cachet au paysage correspondant.

Là, on est dans le cadre de la compensation, et c'est exactement le genre de principe qu'on propose, ça peut être également la mise en souterrain des lignes, on appelle ça les petits fils dans notre jargon, c'est à dire les lignes du réseau de distribution qui sont à l'intérieur des bourgs, on voit encore dans certains cœurs de village ou de bourg des réseaux de distribution basse tension ou moyenne tension qui sont fortement présents. Ça coûte généralement assez cher pour les communes, mais par rapport à une mise en souterrain d'une 400 000 volts, on a évidemment des ratios qui sont pharaoniques, donc on pourrait imaginer en compensation de la création d'une 400 000 volts, d'effacer les réseaux qui sont dans les centres bourgs des communes concernées. Mais là, on est bien dans la compensation, on n'est pas dans l'indemnisation d'un préjudice subi par des riverains, donc je pense qu'il faut bien distinguer les deux démarches. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Oui, je pense personnellement... Enfin j'interviens et je ne vous oublie pas Monsieur, que

lorsqu'on regarde la bande d'étude, on s'aperçoit que Courcelles-Lès-Lens par exemple est surplombé, je suppose que toutes les habitations n'ont pas été construites après la ligne, la ligne 225 000 volts. Or, on se trouve à peu près dans les deux, on est pas très loin ni de l'un, ni de l'autre, des deux tracés envisagés, pourquoi dans cette partie-là, n'y aurait-il pas une mesure compensatoire prévisible, dès maintenant, qui consisterait non pas simplement à effacer les 220 volts, les 380 volts, c'est à dire les très basses tensions, mais effacer la haute tension, effacer au sens de remplacer par une ligne souterraine. Monsieur... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Pourquoi pas, oui enfin c'est une idée possible. Ce qui me semble intéressant, c'est que sur ce genre de décision, ce soit après une discussion. Que le maître d'ouvrage invente ce qu'il imagine être la bonne compensation à votre place et vous le propose ou vous l'impose, ça me paraît pas très moderne comme façon de concevoir l'aménagement du territoire donc ce que j'espère c'est que peut-être dès le débat public, mais on a encore plusieurs années derrière pour en discuter, on élabore ensemble ce qui vous semble être la juste façon de compenser les impacts de la nouvelle ligne, sachant qu'il y a une part qui est objective mais il y a une part de subjectif. Quand on parle de qualité de vie, quand on parle de paysage, on est dans le visuel où il y a une part qui est subjective, ce qui est tout à fait intéressant, c'est très humain et je pense que moi, ça m'intéresse plus, qu'on ait des discussions et qu'on décide après, en fonction de votre perception, plutôt que de donner une solution d'entrée de jeu. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Alors, je vous ai écouté, vous êtes bien rodé aux discours. C'est que là, on est sur un débat public concernant une double ligne 400 kilovolts, donc je vous ai entendu tout à l'heure en disant on intègre cette ligne dans le paysage, on va mettre des plantations, des haies » ; j'ai du mal à imaginer comment vous allez pouvoir masquer cette nouvelle ligne 400 Kilovolts. Quand je regarde en fait, ce sont des pylônes qui font 50 mètres de haut sur 30 ou 35 de large, c'est comment arriver à masquer cette ligne. Donc je pense que votre approche, c'est de dire voilà par rapport à cette ligne qui a un impact fort dans le paysage, on est prêt ou à vous acheter ou éventuellement à enterrer d'autres lignes pour faire une sorte de compensation.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

J'ai pas dit intégrer, parce que je suis complètement d'accord avec vous, parce qu'on n'intègre pas des objets qui font cinquante mètres de haut dans un paysage. Surtout un paysage dont les reliefs sont quand même très modérés dans le territoire et où la végétation culmine à vingt-cinq, trente mètres, les clochers d'églises sont guère plus haut, donc on va pas intégrer un objet de cinquante mètres, vous avez quand même des moyens, on va pas planter des arbres le long de la ligne, on n'aime pas trop ça d'abord, pour éviter que les fils aille les toucher, mais surtout en les rapprochant, on peut avoir des arbres moins hauts qui font que si vous faites 1m80, que vous regardez un objet qui fait cinquante mètres, vous avez un arbre qui fait dix mètres de haut et qui va être au bout de votre jardin et bien, il va cacher la ligne, donc ce sont ces effets-là qu'on utilise, des effets qui sont définis et travaillés avec les paysagistes. Donc là, je reprends totalement à mon compte la démarche qu'avait proposé l'intervenante de la DREAL dont je n'arrive pas à mémoriser le nom, Madame Renoult, pour que le moment venu, quand on saura où la ligne est présente, on visitera les maisons, on regardera les vues principales, enfin c'est ce qu'on fait dans nos projets, alors, là je fais de la science-fiction parce que je ne sais pas du tout comment cela va se dérouler dans les prochaines années mais l'idée, la démarche

en tout cas, c'est que on regarde comment réduire l'impact de l'ouvrage et c'est la deuxième phase, et vous l'avez très bien dit, il y a une troisième phase qui est la compensation des impacts qui vont être plutôt territoriaux et globaux et en dehors de cette démarche qui est la démarche des études d'impacts, il y a une démarche d'indemnisation, qui est un autre domaine. »

Laurent Bertrand, Président de l'association pour le mieux-vivre ensemble

« Dernière question, je ne voudrais pas monopoliser le débat, c'est quand vous dites à proximité, la proximité c'est combien de mètres ? Vous avez dit, on va faire le tour des habitations, on va à proximité, c'est quoi la proximité pour vous ? Cinq mètres, dix mètres, cent mètres ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Alors, pour ce qui est de la Commission d'indemnisation du préjudice visuel, la description du processus, elle est rédigée dans ce qu'on appelle le contrat de service public, qui est signé par l'état, il y a six ministres qui le signent et par RTE... Où on s'engage à un certain nombre d'éléments pour mieux prendre en compte l'environnement dans le développement du réseau donc le préjudice visuel qui est décrit vous donne quelques informations, la bande dans laquelle on visite systématiquement toutes les maisons, ou en tout cas celles dont les portes s'ouvrent, c'est deux-cent mètres de part et d'autre, et on fait des annonces dans la presse locale pour que les gens qui sont plus loin puissent se manifester. Et il y a des gens qui habitent à 500 mètres, on a même parfois des gens qui habitent à des kilomètres de la ligne qui frappent à la porte de la commission et on va les passer à la même démarche, tous ; évidemment l'indemnité est souvent plus faible quand vous êtes loin d'une ligne que quand vous êtes proche, sans que ce soit systématique, vous pouvez être assez proche de la ligne mais avec des orientations, avec des reliefs ou si vous êtes masqué parce qu'il y a d'autres habitations vous ne la voyez pas. Mais la démarche n'a pas de limites, c'est aussi loin que les gens veulent. Simplement, on limite le systématique dans le démarchage à deux cent mètres de part et d'autre.

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Alors, il y avait une autre question par ici, monsieur...le micro... »

André Ballekens (Adjoint à l'environnement à Phalempin)

« Bonsoir, André Ballekens, responsable environnement à Phalempin, j'ai eu des réponses à quelques questions que j'allais vous poser, donc c'est parfait. Donc je voudrais revenir sur l'environnement et particulièrement sur le projet Ouest : je me demande quelle est la motivation qui a fait que ce parcours a été choisi, nous démarrons dans une zone fortement urbanisée du côté d'Henin Beaumont, nous arrivons ensuite dans la Pévèle où là, il y a des problèmes avec des pylônes de cinquante mètres de hauteur, avec l'aéroport de Lesquin, qu'il va falloir voir aussi également, mais j'aimerais revenir sur une question que j'ai posé à Henin Beaumont, lors de la première réunion : ça concerne les émissions de TDF, le couloir représenté sur les plans à a peu près deux-cent mètres de largeur, je pense que je suis à peu près à ça. Donc, si vous passez du côté droit du TGV en partant sur Lille, vous arrivez à Phalempin, où il y a des maisons juste situées à côté du TGV ; par contre, si vous êtes à gauche, vous avez les pylônes TDF et c'est ce qui m'inquiète énormément, les pylônes TDF actuellement produisent beaucoup d'effets secondaires dans les communes de Camphin et de Phalempin. Est-ce que les pylônes de cinquante

mètres de hauteur à proximité des pylônes TDF vont pouvoir cohabiter ensemble ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Alors les bandes font un kilomètre de large, c'est cinq-cents mètres de part et d'autre. Sur les cartes, sachant que c'est un ordre de grandeur qui n'est pas limitatif, la démarche réelle d'identification du fuseau, on reprendra l'ensemble de l'état initial de la zone et de la connaissance fine du territoire. Alors, par rapport aux antennes, il peut y avoir des servitudes, on n'en est pas du tout au stade de les avoir identifiées. Donc, on sait qu'il y a des aéroports, l'aérodrome Flandres Artois, et l'aéroport de Lesquin. Celle-là, on a regardé, parce que le cône d'envol d'un aéroport c'est quelque chose qui est tellement important par rapport à la taille des objets qu'on peut mettre, qu'on a regardé.

Donc, il y a effectivement une petite contrainte au niveau du poste d'Avelin qui se situe à peu près à un peu moins de soixante mètres de hauteur, on est à un peu moins de quatre-vingt-dix-huit mètres,... côte N.G.F.. Le sol étant aux alentours de quarante mètres, il nous reste cinquante-huit mètres à peu près pour mettre nos pylônes, ce qui passe, donc ce n'est pas une réelle contrainte, on aura probablement à baliser, c'est-à-dire à peindre les pylônes en rouge et blanc et à mettre des boules blanches et rouge sur les fils. 9A, c'est le service technique qui gère l'aviation civile qui nous imposeront un certain nombre de contraintes, on veut le faire, on sait le faire si je puis dire, c'est beaucoup trop tôt pour prendre en compte ces éléments-là. En tout cas pour l'aéroport, pour le balisage.

Après pour l'antenne, là j'avoue que je ne sais pas si elle est assortie d'une servitude qui fait que on pourrait pas implanter la ligne dans un périmètre autour. Mon expérience, c'est que ça marche assez bien la cohabitation des émetteurs que ce soit radio ou télévision avec les lignes électriques. Il y a le pylône éventuellement qui peut avoir un effet de masque avec, ... et puis arrêter ou atténuer le signal et du coup réduire l'effet de l'antenne, ce qui fait que on sera peut être amené à positionner des pylônes de part et d'autre, ne pas mettre un pylône juste devant l'antenne. Donc ces éléments-là, on les prendra en compte au moment où va recueillir l'ensemble des informations pour rechercher le tracé.

Sachant qu'on a beaucoup parlé, c'est le thème de la soirée, des informations qui décrivent le milieu naturel, le milieu humain, mais il y a également les servitudes techniques qu'on prend en compte quand on va chercher une ligne, notamment les servitudes radioélectriques, les servitudes aéroportuaires, et puis il y en a d'autres qu'il faut absolument qu'on prenne en compte, alors peut-être que ça fera qu'on peut pas mettre la ligne d'un certain côté de l'autoroute ou d'un certain côté du TGV, c'est un risque qui fait que lorsqu'on aura la certitude qu'une variante est possible, qu'un tracé est possible, qu'on le proposera à la signature du ministre pour obtenir la déclaration d'utilité publique.

André Ballekens (Adjoint à l'environnement à Phalempin)

« Alors une autre question, extrêmement simple, pourquoi faire long alors qu'on peut faire court. Parce que vous avez deux tracés, y en a un qui est en ligne droite qui existe déjà et l'autre il va falloir contourner le TGV, en passant trois fois au-dessus. Donc, je pense également au coût d'entretien des lignes, lorsqu'on va passer en zone urbanisée, cela va coûter extrêmement cher. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Alors, le différentiel de longueur, il est de même pas 10 %, donc il n'est pas suffisant pour que ça fasse basculer et c'est même plutôt, je voudrais le prendre comme une illustration des efforts qu'on peut faire pour prendre en compte les enjeux d'un territoire

dans la recherche d'un tracé. On cherche pas à faire une ligne droite : c'est clair que c'est le moins cher, le plus simple, de mettre tous les pylônes parfaitement alignés d'Avelin jusqu'à Gavrelle. On voit que la ligne d'aujourd'hui, qui date de 1963, déjà, elle faisait des virages... Donc, il y a cinquante ans, on n'était pas aussi bêtes que ça. Aujourd'hui, on l'est encore moins évidemment et les tracés des lignes qu'on fait, on va les travailler au plus près des détails de tout ce qui existe sur un territoire, aussi riche que celui de la région Nord-Pas-de-Calais où il y a une forte densité d'éléments à prendre en compte... Donc, on imagine qu'il y aura un tracé possible, notamment parce qu'une ligne existe déjà ; après, pourquoi une variante Ouest ? Ça paraît naturel quand on regarde la carte, quand on veut construire une infrastructure, quand on voit qu'il y en a déjà deux qui existent qui passent pas trop loin d'Avelin, pas trop loin de Gavrelle, parce que le regroupement des infrastructures est l'un des éléments – pas fondateurs – mais importants dans l'aménagement du territoire, ça figure d'ailleurs dans notre contrat de service public, comme l'un des éléments que l'on doit prendre en compte, que l'on doit au moins évaluer. On s'est dit « regardons ce que ça pourrait donner »... ça peut être une excellente solution ; ça peut être une solution qui ne marche pas. C'est très tôt pour le dire, on est là pour écouter donc on voit bien que du côté de l'agglomération de Douai, ils préfèrent le tracé qui est un peu plus loin de l'agglomération de Douai, Vous qui êtes plutôt à l'Ouest, vous préférez probablement celui qui est plutôt à l'Est. Et l'idée du débat, c'est d'aller un peu plus loin que ça, c'est de dire « moi, je préfère le tracé qui est le plus loin de chez moi », et de recueillir des informations très concrètes. Mais ça commence ; je ne voudrais pas dénigrer vos propos parce que' on a eu des informations la semaine dernière, enfin, il y a quinze jours, on a eu des informations de riverains du poste d'Avelin qui nous signalaient un certain nombre d'éléments intéressants ; on a eu ce soir l'agglomération de Douai, une cartographie des implantations d'éoliennes, une information d'extension de bâti à Lauwin-Planque. Vous-même, vous nous parlez de cette antenne, qu'on n'a pas cartographié encore, qui est peut-être un détail un peu trop petit pour qu'on l'ait vu mais qui, peut-être, est extrêmement lourd pour la faisabilité de cette variante Ouest. Donc, on en prend note très précieusement, on va l'analyser et peut-être qu'on n'aura pas le temps, d'ici la fin du débat, de conclure sur la faisabilité de la variante Ouest, compte-tenu des contraintes que vous signalez, mais, ce qui est sûr, c'est que, dans la phase d'après, si on décide de construire l'ouvrage et si on enclenche la concertation, l'état initial de la zone comportera les éléments que vous avez cités ainsi que tous ceux qu'on ~~rencontre~~ recueille dans les réunions. Merci. »

André Ballekens (Adjoint à l'environnement à Phalempin)

« Dernière petite remarque, si vous permettez : on a parlé de biodiversité, c'est très important, je suis tout à fait d'accord, sauf qu'on parle par exemple du bois des « Cinq Tailles ». Le bois des « Cinq Tailles » se trouve à cinq kilomètres du projet Est, et à quinze kilomètres du projet Ouest, donc il n'est absolument pas concerné. J'aurais souhaité que les études concernent les couloirs et les tracés pour la biodiversité.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Il est à cinq cent mètres de la ligne actuelle, le bois des « Cinq Tailles »... Ah si si si, il est tout près... Est-ce qu'on peut projeter une carte de la zone ? On le frôle, on lui frise les moustaches au bois des « Cinq Tailles »... Regardez, regardez... C'est là ? C'est là. Alors attendez, un peu plus que cinq cent mètres, allez. Mais on pourrait se mettre à cinq cent mètres, le fuseau... »

André Ballekens (Adjoint à l'environnement à Phalempin)

« Cinq kilomètres, c'est exagéré, mais un kilomètre, c'est pas assez... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Regardez, il est là et la ligne, elle passe là aujourd'hui, donc on n'est même pas à un kilomètre ; on passe tout près... D'ailleurs, c'est un des points important de haut niveau de protection environnementale et d'intérêt écologique du territoire. Donc, c'est clairement un des enjeux importants pour ce qui est des enjeux pour ce qui est de la variante Est, mais effectivement, sur la variante Est, on en passe très loin. Sachant que la variante Ouest va passer plutôt près de la forêt de protection du bois de l'Épinoy qui est un autre enjeu majeur. Donc, il y a sur les deux variantes, des espaces d'intérêt écologique tout à fait significatifs, qu'il faudra prendre en compte dans l'analyse du mérite respectif de ces deux variantes. »

André Ballekens (Adjoint à l'environnement à Phalempin)

« Merci »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Est-ce que vous êtes satisfait des réponses qui vous sont apportées jusqu'ici ? Oui ? Il y a d'autres questions, Oui, Monsieur ? »

Pierre Hannebique, agriculteur

« Pierre Hannebique, agriculteur et représentant la profession agricole. Vous nous avez présenté ce soir forcément et correctement, je vais dire, le renforcement de la ligne électrique et on a entendu plusieurs interventions depuis tout à l'heure sur le fait que cela génère forcément des contraintes ; des contraintes par rapport à l'environnement, des contraintes par rapport aux habitations... ça génère forcément aussi des contraintes sur l'agriculture et sur les agriculteurs, par rapport au fait de l'exploitation des terres agricoles, par rapport aussi à l'implantation de tels pylônes et des travaux qui vont être générés derrière l'implantation de telles infrastructures. Alors, au niveau de la profession agricole, nous nous sommes posés aussi cette question, de dire quelles étaient ces différentes contraintes et nous souhaitons que ces contraintes soient forcément analysées et, comme elles génèrent des contraintes, je vais dire, sur le terrain, il est évidemment nécessaire que, de notre point de vue, elles se génèrent sur des endroits où c'est déjà actuellement existant... Puisque, forcément, on ne peut pas accepter, nous, agriculteurs, d'envoyer à d'autres collègues, la ligne électrique qui va générer des contraintes tout aussi, tout autant importantes, ailleurs. Donc, la priorité pour nous, c'est de respecter les agriculteurs, de respecter aussi, je vais dire, en priorité, leur activité, mais c'est surtout de ne pas impacter d'autres territoires par rapport à la ligne qui existe et notamment, de faire le maximum pour ne pas générer, de je vais dire, de gêne par rapport à l'activité et de gêne par rapport à la destruction des sols au moment de la mise en place de telles infrastructures, qui est forcément une infrastructure lourde, en termes de mise en place. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, merci. Ben, je prends note de votre position qui est par rapport aux variantes, par rapport au fait de ne pas reporter la nuisance chez un collègue pour s'en libérer soi-même. Je trouve ça tout à fait honorable et c'est un élément qu'on prendra en compte, clairement, puisque vous l'exprimez et ce que je voudrais dire aussi c'est que' aujourd'hui, la ligne actuelle, 100 % des pylônes – il y en a cinquante-sept – sont implantés en terrain agricole. La future ligne, quand on regarde la carte, il y aurait sur la variante Est un taux de pylônes en terrain agricole, proche de 100 % probablement, sur la variante Ouest, un peu plus faible puisqu'il y a des zones d'activités économiques, qui sont déjà plus ou moins artificialisées ou utilisées pour d'autres choses que l'agriculture, mais l'agriculture resterait

majoritaire, très largement majoritaire ; j'imagine 70, 80 %. En France, 80 % de nos pylônes sont implantés en terrain agricole et on ne construit pas une ligne pour après, disparaître. On construit une ligne, il faut qu'on l'entretienne, il faut qu'elle fonctionne bien, il faut qu'on y ait accès et on a à cœur de créer et de maintenir les meilleures relations avec les propriétaires et les exploitants agricoles des terrains sur lesquels nos ouvrages sont implantés, qui restent les leurs, puisqu'on s'implante sans acheter les terres en question, mais on a cette nécessité cruciale de pouvoir accéder à nos ouvrages et donc, d'avoir de bonnes relations avec toutes les parcelles à traverser pour y accéder. Pour cela, on fonctionne au niveau national, avec des instances de discussion avec la profession agricole, avec l'Assemblée Permanente de la Chambre d'Agriculture, avec qui on signe des protocoles pour encadrer l'activité de RTE et prendre en compte le mieux possible déjà, au niveau national, ce que c'est que l'activité agricole, comment elle fonctionne, quelles sont ses contraintes ; bon, c'est pas notre spécialité l'agriculture, clairement, même si, c'est un domaine qui est très proche de notre métier. Donc, ces protocoles, on va évidemment les utiliser, les appliquer et puis, on souhaite également prendre en compte l'agriculture réelle du territoire concerné ; on a commencé, comme l'expliquait Madame Merlin, avec un travail qu'a produit la Chambre d'Agriculture avec ses relais locaux, pour qu'on connaisse quelle est l'activité de la zone ; quels sont les endroits où il y a du drainage, où il y a de l'irrigation, des cultures. Alors, on apprend des choses intéressantes ; personnellement moi qui suis plutôt citoyen, je découvre que certains légumes ont des assolements qui sont prévus sur septans, donc il faut prévoir très à l'avance les chantiers pour ne pas perturber des prévisions qui sont pluriannuelles. On a également des informations que vous pouvez nous fournir sur des cavités présentes, qui datent de la guerre, de la Première Guerre Mondiale, que vous connaissez parfaitement, qui seraient extrêmement gênantes pour nos chantiers. Donc, on aura besoin que vous nous nourrissiez quand on sera au tracé de détail, de toutes les informations des terrains que vous connaissez parfaitement, pour qu'on les prenne au mieux dans l'organisation concrète des chantiers. Donc, oui le monde agricole est un élément majeur des terrains sur lesquels on s'implante et j'entends parfaitement votre souci. Je voudrais pas tout dire maintenant, puisque on ne sait pas grand-chose sur le tracé, mais au moins, sachez que sur la méthode, on fera aussi bien que les fois précédentes, avec tous les ouvrages qu'on a implantés et pour lesquels on a eu d'excellentes relations avec la profession agricole et on essaiera de faire encore mieux en vous écoutant, parce que c'est la première fois dans la région qu'il y a un débat public, donc on peut, dès avant l'ouverture du chantier, ou, en tout cas, des études, écouter ce que vous avez à nous dire et prendre en compte. »

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Oui, merci, Monsieur Desquilbet. Moi j'aurais une question à vous poser qui concerne la ligne, ou les lignes, puisqu'il y a plusieurs tracés possibles. J'avais compris que, dans l'hypothèse où vous longiez à peu près le tracé actuel, vous n'étiez pas du tout au même endroit : les pylônes eux-mêmes n'étaient pas situés sur la ligne elle-même... Donc, pas forcément chez le même agriculteur, exploitant, ou propriétaire... Qu'en est-il exactement ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, alors, pour construire la ligne exactement au même endroit, on est obligé de couper le courant de la ligne qui existe. Donc, comprenez bien qu'on ne va pas construire un pylône au milieu de fils qui sont sous tension à 400 000 volts, pour des raisons de sécurité évidentes... Donc, on se décale d'une cinquantaine de mètres, ce qui peut éventuellement nous faire changer de parcelle ou changer d'agriculteur... Donc, vous avez tout à fait raison, Monsieur Giacobino : il peut y avoir des cas où on va changer. Cela dit, il y a des zones particulières du projet où, compte-tenu de l'habitat et là, je vais plutôt revenir à la

question précédente, on n'a pas le choix. On montrait sur l'illustration du rond-point entre Rueil Malmaison et Leforest : si l'on devait passer par là, on passerait exactement au même endroit. On peut, en mobilisant des ressources importantes, dans les entreprises de travaux électriques, faire des chantiers, sorte de coup de poing, où on va, en quelques semaines, construire des pylônes et minimiser le temps pendant lequel on va enlever la ligne du réseau, parce que le réseau français ne peut vivre plusieurs mois sans la ligne Avelin-Gavrelle; C'est quelque chose d'extrêmement risqué pour le bon fonctionnement du réseau, pour l'alimentation en énergie de la France et puis de la région. Donc, on peut utiliser exactement les mêmes emplacements, pas tout à fait, mais en tout cas le même axe de ligne, décaler les pylônes de quelques dizaines de mètres, ponctuellement et majoritairement, on se mettrait à peu près à cinquante mètres, mais, comme j'avais expliqué à une question qu'on avait eu à la réunion à Hénin Beaumont, on peut aussi se mettre plus loin : il y a des endroits où ce sera une meilleure insertion de la ligne que de s'écarter de deux-cent mètres ou de trois-cent mètres du tracé actuel ; je pense par exemple à Neuvireuil ou à Izel-les-Equerchin, qui sont dans la proximité immédiate au nord de Gavrelle, où la ligne d'aujourd'hui passe très près des bourgs. Donc, on pourrait imaginer dans ces zones-là s'écarter un peu plus des bourgs et pas forcément de cinquante mètres : on peut aller un peu plus loin, puisque avant d'atteindre le bourg d'à côté, on a quand même un espace assez grand. Donc, là, il faudra qu'on voit, l'intérêt de l'ensemble des contraintes, agricoles, les contraintes de proximité du bourg font que c'est mieux, ponctuellement, de décaler l'axe de la ligne et on pourrait changer de propriétaire ou d'exploitant à ce moment-là. Mais, c'est parce qu'il y aurait une raison qui ferait que ce serait mieux au global de choisir un tracé qui s'écarte un peu plus de la ligne actuelle. »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Ce qu'on peut peut-être vous suggérer, puisque vous représentez une association, c'est d'établir un cahier d'acteur, justement sur la question que vous avez soulevée, et afin de l'étayer le maximum que vous pouvez... Est-ce qu'il y a ... (réponse inaudible dans le public)..; Ah bon d'accord, très bien... D'accord.... Alors, d'autres questions maintenant ? Est-ce qu'il y a encore... ? (Intervention inaudible depuis le public) mais tout à fait, bien sûr... Vous donnez votre nom aussi avant, avec un micro qui arrive, et vous annoncez votre nom pour le débat, pour la retranscription ensuite... »

Homme du public : Monsieur Thuilliez.

« Tout à l'heure, vous parliez de compensation... (Intervention d'un membre de la Commission : « comment vous vous appelez Monsieur ? La dame vous a demandé de vous présenter..) Monsieur Thuilliez, j'habite à Simencourt, près de Baumetz-les-loges; Tout à l'heure, vous parliez de compensation, et je voulais vous demander si actuellement sur la ligne actuelle, il y a des habitations sous la ligne. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Non, il n'y a pas d'habitation sous la ligne actuelle. »

Monsieur Thuilliez.

« Du tout ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Du tout. »

Monsieur Thuilliez.

« Il y a des habitations. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Il y en a qui sont près de la ligne, mais il n'y en a pas sous la ligne. »

Monsieur Thuilliez.

« Près de la ligne... ... Alors je reviens justement à cette histoire-là. Selon les études qui ont été faites, la distance critique d'exposition aux radiations des lignes à haute tension, pour une ligne de 50 000 volts est de cinquante à soixante-dix mètres, et pour une ligne de 400 000 volts, de deux-cent mètres à deux-cent cinquante mètres. Alors, là, j'arrive à la question : « est-ce que la ligne actuelle passe au-dessus des habitations ? » ; vous me dites « non ». Bon. Si éventuellement, la ligne en projet passait au-dessus des habitations, en matière de compensation, je demanderai que le contrôle sanitaire de la population soit effectué à la charge du constructeur. Alors, je vais me permettre de citer quelques exemples sur les effets des électromagnétismes, parce que personne, je regrette que personne n'en ait parlé jusqu'à présent ; ça fait deux heures qu'on est là et moi, je suis... La hauteur des pylônes, je m'en fous, la grosseur des fils, je m'en fous, je vous le dis tout de suite. Je ne suis pas contre l'implantation de la ligne par contre. Mais, selon les médecins de l'OMS, voici une liste, non limitative, des troubles que ces ondes peuvent provoquer : maux de tête, anxiété, dépression, insomnies, perte de vitalité, baisse de l'activité sexuelle, lésions testiculaires, malformations au cours de grossesse, risques de leucémies, anomalies au niveau de l'ADN, opacité des cristallins, lésions de la rétine... Il y en a pas mal de choses qui ... Chute de la tension artérielle... En outre, les recherches faites par le CNRS ont montré que les rayonnements électromagnétiques peuvent être à l'origine de certaines mutations cancérigènes et de cellules, maladies des cellules du sang. Je vous demanderai simplement de me répondre ; après, j'ai encore un petit exposé à donner. Je vous demanderai simplement de me répondre si véritablement les ondes électromagnétiques sont dangereuses pour la population. »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Alors RTE va répondre, mais je voudrais juste rappeler que dans deux semaines, il y aura une réunion publique spécialement dédiée aux impacts sur la santé... Dans deux semaines, voilà. Et RTE va répondre à vos questions. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, donc, la réponse en fait, je vais vous donner celle de l'OMS, puisque le plus simple, c'est de consulter ce qui est sur le site internet de l'OMS. Alors, je l'ai imprimé, parce que, effectivement, c'est une question que l'on nous pose fréquemment. Donc, il y a un certain nombre de maladies qui ont été suspectées et pour lesquelles ils ont fait des études. Et certaines sont dans la liste que vous avez lue... Leur conclusion, c'est que c'est, les champs électromagnétiques des lignes à haute tension ne provoquent pas ces maladies. Donc, ce n'est pas parce qu'ils ont regardé, qu'il y a un effet ; ils ont regardé, parce qu'il y a eu des questions posées, il y a eu des doutes qui ont pu être émis et la conclusion des études, c'est que ils ont élaboré des recommandations qui donnent des valeurs de champs électriques et de champs magnétiques à ne pas dépasser et ces valeurs ont été adopté au niveau européen, comme une recommandation, et cette recommandation a une particularité, c'est que dans le droit français, elle a été inscrite, de manière à s'imposer aux lignes de transport d'électricité ; et d'ailleurs, uniquement aux lignes de transport d'électricité. Pas aux appareils électriques que vous pouvez avoir chez vous, ou qui existent dans le domaine industriel. Donc, ces valeurs, on les respecte ; elles sont

réglementaires et elles garantissent – c'est comme ça que l'OMS les présente - un **haut** niveau de protection de la santé. Donc, elles sont de cent micro tesla pour le champ magnétique, cinq kilovolts par mètre pour le champ électrique, et les lignes que l'on construit, on s'assure, de même qu'elles sont conformes à tous les autres paramètres, que sur le champ électrique et le champ magnétique, elles respectent la réglementation. L'information sur cette liste de maladies, c'est pas les effets, c'est les études qui ont été menées pour savoir s'il y avait effet ou pas, et la conclusion étant négative. »

Monsieur Thuilliez.

« Parce que j'ai relevé dans une brochure qui ne date pas de maintenant, ça date de trois ans à la condamnation de RTE dans un village de la Corrèze, pour des problèmes sanitaires sur des animaux et sur leur personne. Il faut néanmoins dire qu'il y a beaucoup d'autres facteurs qui provoquent – je ne vois plus très bien, j'ai oublié mes lunettes - cette démence sénile, qui sont des sortes de maladies qui s'ajoutent à la liste primitive précitée, je veux parler de la multiplication des radicaux libres – ça c'est tout une sorte de choses qui gênent en plus, mais néanmoins, ici j'ai le petit document : ici. Le transport de réseau RTE a été condamné à une amende de 400 000 euros à un agriculteur. Ils ont reconnu que les lignes à haute tension étaient responsables de la mort de ces animaux et de leur personne aussi qui avaient des troubles psychiques. Mais néanmoins, j'ajoute quand même que' on ignore jusqu'à maintenant s'il n'y a pas d'autres études qui auraient dû être faites, parce qu'en Corrèze, dans le sol, il y a beaucoup de radioactivité. Je me demande si on ne pourrait pas faire un rapprochement avec la radioactivité du sol et les ondes électromagnétiques. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, alors, comme souvent, quand quelqu'un est condamné à tort, la publicité sur la condamnation est beaucoup plus importante que la publicité qui est faite quand il est disculpé. Alors en l'occurrence, pour ce jugement, la justice a totalement lavé RTE de toutes les accusations qui avaient été émises à l'époque, puisque qu'on a été complètement blanchis. Donc, cette affaire, qu'on connaît bien, elle n'a pas lieu d'être citée. La réalité de la responsabilité éventuelle de la ligne a été tranchée par la justice de manière très claire et la ligne à haute tension n'était pas responsable des décès réels qui étaient constatées dans cet élevage. C'est des affaires douloureuses, quand un éleveur, à proximité d'une ligne a des soucis sanitaires dans son cheptel et que ça conduit à des problèmes économiques et à des problèmes évidemment de survie de son exploitation et de son activité. Notre volonté, ce n'est certainement pas de traiter par le droit et par des procès ce genre d'éventuelles difficultés que l'on pourrait rencontrer dans des élevages à proximité des lignes. Et le cas évoqué est malheureux, parce qu'on n'a pas réussi à dialoguer avec l'agriculteur et on a fini devant le juge et en cour d'appel. Donc, notre volonté, c'est évidemment de ne pas reproduire ce genre de péripéties judiciaires et de traiter en amont, parce qu'il peut y avoir des interactions avec les structures métalliques que l'on peut avoir dans un bâtiment d'élevage et une ligne électrique, quand c'est du parallélisme, par un phénomène très connu d'induction, qui peut se résoudre par des procédés techniques relativement peu onéreux et on travaille avec les éleveurs pour insensibiliser leurs installations et faire que la cohabitation qui existe pour des milliers d'exploitations d'élevage en France avec des lignes à haute tension, et bien, se fasse correctement, quand on construit une nouvelle ligne.

Alors, je voudrais terminer par un point, parce que vous avez soulevé là le rapprochement éventuel à faire avec la radioactivité et les champs électriques et les champs magnétiques des lignes à haute tension. Il y a clairement deux mondes très différents. Dans le monde de l'électromagnétisme, c'est le monde des rayonnements que l'on appelle ionisants qui sont les très hautes fréquences : ça commence au niveau des ultraviolets et c'est tous les

rayons qu'on trouve au-dessus en fréquences, donc, c'est les rayons x, qui servent pour faire les radios et puis vous avez des rayons cosmiques qui sont des rayons qui portent intrinsèquement une énergie suffisante pour endommager une cellule. Donc, là, je vous ai mis sur cette diapo, ce qu'on appelle le spectre électromagnétique. C'est pas une question de fantôme, c'est une question de mesurer les différents types d'ondes, de celles qui portent le moins d'énergie, jusqu'à celles qui en portent le plus. Avec les ondes... Alors, l'unité pour représenter la fréquence, ça s'appelle le hertz ; donc on est à zéro hertz quand on est en continu : le champ magnétique terrestre est stable, à peu près à cent micro tesla, heu c'est ça ? Cinquante, quatre-vingt micro tesla. Il est stable, il ne bouge jamais, il est continu, c'est le bas du spectre, c'est la fréquence zéro hertz. Vous montez, vous avez cinquante hertz, c'est une ligne à haute tension : on est là. On appelle ça extrêmement basses fréquences, dans le jargon scientifique. Après, vous montez en fréquence : vous avez des kilohertz et de milliers de hertz, vous avez les ondes radio – d'abord les vieilles ondes, qu'on appelait "modulation d'amplitude" – après, vous avez la modulation de fréquence : vous êtes aux alentours de cent mégahertz ; cent-trois point cinq mégahertz, cent-sept point sept mégahertz... Vous arrivez aux gigahertz : les gigahertz, vous avez de la téléphonie mobile... Vous allez être au-dessus - quelques dizaines, centaines de mégahertz -, le four à micro-ondes et vous êtes dans les rayonnements ici sont dits "non ionisants", donc, ils ne transportent pas de quoi créer un cancer par l'endommagement d'une cellule, en cassant une cellule. Et là, vous avez la lumière visible, avec l'infrarouge, la lumière visible, l'ultraviolet et là, on attaque le niveau des rayonnements ionisants et vous avez au-dessus la radioactivité. La radioactivité, c'est un rayonnement ionisant. Donc, il n'y a effectivement aucun doute scientifique sur le fait que la radioactivité, c'est quelque chose d'extrêmement dangereux pour la santé et que ça provoque des cancers. On est dans un domaine technique et physique qui n'a rien à voir : c'est un autre monde de ce qui se passe quand vous êtes tout en bas du spectre : vous êtes à des énergies transportées qui sont infimes. Vous n'êtes pas du tout dans un domaine où on peut générer des désordres sur les cellules des êtres vivants, quels qu'ils soient. Donc, pour votre dernière question : clairement, non, il n'y a aucun rapprochement. D'ailleurs, on est même par rapport aux champs électromagnétiques qu'on trouve dans les fréquences radios et télés, dans ce domaine des extrêmement basses fréquences, dans un monde où les scientifiques ne parlent pas de champs électromagnétiques : on parle de champs électriques et de champs magnétiques, parce qu'on est tellement bas en fréquences, qu'ils n'arrivent pas à se combiner, qu'on est dans deux domaines différents où on a des champs magnétiques, qui sont présents quand un courant circule dans les fils, des champs électriques, qui sont présents quand on met un fil sous tension, même si le courant ne circule pas dedans. Et ces deux phénomènes sont très distincts et sont très peu énergétiques. »

Monsieur Thuilliez.

« Je voudrais un petit renseignement, seulement : à ma connaissance, quand on voit une ligne à haute tension, il y a beaucoup de gens qui ne savent pas qu'il n'y a pas de courant qui passe dans le fil »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Si, si, il y a du courant qui passe dans le fil »

Monsieur Thuilliez.

« Il n'y a pas de courant qui passe dans le fil ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Si, si, »

Monsieur Thuilliez.

« Le courant, l'électricité passe autour du fil. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Ah non, elle passe, elle passe... L'air, l'air, c'est très isolant »

Monsieur Thuilliez.

« Et pourquoi, en s'approchant du fil, on a, on peut recevoir un arc électrique ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Alors le courant circule à l'intérieur du fil... »

Monsieur Thuilliez.

« Parce qu'il y a pas mal d'accidents qui se produisent ; il y en a encore eu un l'année dernière... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, oui, et c'est un point tout à fait important, sur lequel RTE communique régulièrement, tous les ans, on a des campagnes d'information pour que les pêcheurs à la ligne, les gens qui manipulent des cerfs-volants, les agriculteurs qui ont des objets qu'ils peuvent manipuler autour des lignes, qui sont assez grands, soient conscients du risque électrique. Effectivement, il ne faut pas s'approcher des fils électriques. Il ne faut pas s'en approcher et en 400 000 volts, il faut rester à plusieurs mètres et je vous conseillerais même, de rester en bas du pylône et de ne pas essayer de monter dedans. Donc, c'est clair : il ne faut pas approcher des fils. Donc, alors, le courant dans un fil, il circule dans un conducteur, le fil électrique, qui est en général en aluminium, ou en alliage, et il circule dans les sept millimètres de la périphérie du fil, si je veux être précis. C'est ce qu'on appelle l'effet de peau, donc, c'est bien dans le fil que le courant circule. L'air, naturellement, c'est très isolant. C'est pas un métal, c'est des molécules, de l'azote beaucoup, un peu d'oxygène. Une molécule, c'est très stable, c'est très isolant. Pour que le courant circule, il faut qu'on puisse arracher un électron et le filer à l'atome voisin ; ça marche très bien dans un cristal, comme dans un métal ; ça marche très mal dans un gaz comme l'oxygène ou l'azote. Alors, il y a des cas, c'est quand on rapproche des objets qui sont à des tensions très très différentes, dans un intervalle d'air, très petit où là, on peut arriver à casser la molécule de l'air : ça s'appelle un plasma où on transforme en ion positif ou négatif. Et là, l'air devient conducteur : c'est ce qui se passe quand il y a un arc électrique, c'est ce qui se passe quand il y a la foudre : un nuage, ça monte à plusieurs dizaines de milliers de volts. Quand vous êtes sur un nuage à 30 000 volts et quand vous avez un arbre qui fait de l'effet de pointe, qui est dans une plaine qui est à trente mètres, et si vous avez quelques dizaines mètres d'air – l'air qui est normalement un très très bon isolant et on l'utilise pour ça d'ailleurs dans nos lignes aériennes - et bien, il devient conducteur, il y a un canal qui se crée, il y a la foudre qui passe. Alors, la foudre, c'est des dizaines de milliers de volts, c'est des centaines de milliers de volts ; ça peut monter très très haut. On a dans nos lignes à 400 000 volts, nécessité de plusieurs mètres : c'est pour ça qu'on a ces chaînes d'isolateurs avec ces soucoupes pour s'isoler du pylône, et quelques mètres d'air entre la ligne d'air et le sol pour s'isoler de tous les objets qui existent ou qui circulent sous nos lignes... Et il ne faut effectivement pas s'approcher des

fils. Ce moment où l'air devient conducteur, et où on a un arc qui se crée, c'est des moments très rares : c'est des moments où vous avez la foudre qui frappe dessus ou vous vous approchez. Normalement, en bon fonctionnement de la ligne, vous avez du courant qui circule à l'intérieur de la ligne et vous n'avez pas de courant du tout qui circule dans l'air autour. »

Monsieur Thuilliez.

« J'ai eu une mauvaise information... »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Probablement... »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Y-a-t-il d'autres questions ? Oui, au fond, là, Monsieur ? »

Albert Lebrun (Syndicat de la propriété rurale du Pas-de-Calais)

« Oui, merci : Albert Lebrun, syndicat de la propriété privée rurale du Pas-de-Calais. Si j'ai bien compris dans votre exposé, là, on a parlé peu des propriétaires. Vous nous avez précisé que vous ne cherchiez pas à acquérir les biens. Vous allez donc mettre en place des droits de servitude, même où il y a implantation du poteau, et des caves de raccordement, si cave de raccordement il y a. Est-ce que c'est dans cet ordre d'idée-là que vous allez aborder la construction de l'ouvrage ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Effectivement, le régime juridique des ouvrages, c'est qu' on n'achète pas les terrains, on a des conventions amiables dans la plupart des cas, avec les propriétaires pour implanter des pylônes chez eux, mais ils restent propriétaires du terrain et pour ce qu'on appelle le surplomb des fils électriques, également, on fait des conventions avec les propriétaires de toutes les parcelles concernées par le surplomb, pour qu'ils nous autorisent à mettre la ligne, les fils, au-dessus de leur terrain. Alors, parfois, on ne trouve pas le propriétaire : il y a des terrains, vous le savez bien, on ne sait pas à qui ils sont, ou les retrouver est extrêmement compliqué, ou bien les gens ne veulent pas, ce qui est leur droit. Dans ce cas-là, on utilise la servitude que vous avez évoquée et c'est pour ça qu'on a besoin de la déclaration d'utilité publique, qui est délivrée après l'enquête publique - pour un ouvrage, pour une ligne 400 000 volts, c'est par le ministre en charge de l'énergie, comme vous l'avez rappelé – parce que cette déclaration d'utilité publique, qui reconnaît que, au niveau national, la ligne est d'intérêt général pour le pays, ça nous donne le droit d'imposer la présence de la ligne aux propriétaires qu'on ne retrouve pas ou qui n'existent plus ou aux propriétaires qui ne voudraient pas. Or, c'est une extrémité, c'est évidemment pas souhaitable, et en tout cas, qu'on ne souhaite pas du tout, et on va déployer tous les trésors de diplomatie et de concertation dans les phases de recherche de tracés et de recherche d'implantation des pylônes, pour qu'on soit sous le régime des conventions amiables avec le maximum de propriétaires concernés par les lignes... ça, c'est des choses qui se passent après l'enquête publique, quand on cherche exactement l'emplacement de la ligne, et dans notre planning, ce serait aux alentours de 2015 ; 2014, 2015. »

Albert Lebrun (Syndicat de la propriété rurale du Pas-de-Calais)

« Est-ce qu'on pourrait avoir une idée de la largeur de cette servitude ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« La largeur... Alors, en fait, la largeur de ce que j'appelle régulièrement la nappe de conducteurs et qui semblerait être un terme de jargon donc, il faut que je me corrige... Je ne sais pas comment vous le dire : c'est tous les fils posés côte à côte. La largeur, l'emprise, ça fait à peu près trente-trois mètres sur les pylônes que j'ai montrés. Après, on prend en compte le balancement des fils, en milieu de portée entre les deux pylônes, sous l'effet du vent. Donc, ça s'élargit un peu, alors par cœur, je ne vais pas vous dire, mais ça va être, ça va dépendre : près du pylône, on a une emprise de pylône qui fait une dizaine de mètres d'empattement et puis, en milieu de portée, entre deux pylônes, vous pouvez être à une cinquantaine ou une soixantaine de mètres de large. »

Albert Lebrun (Syndicat de la propriété rurale du Pas-de-Calais)

« Bien. »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Est-ce que ces réponses vous satisfont ? »

Albert Lebrun (Syndicat de la propriété rurale du Pas-de-Calais)

« Dans un premier temps oui, mais je pense qu'il y aura un protocole qui sera signé avec la chambre d'agriculture, ou avec nos amis agriculteurs, on définira des choses - et avec RTE -, on définira des choses beaucoup plus précises. »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« D'accord. »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Attendez, si je peux compléter, il y a juste un point, c'est que il va de soi, - et je ne l'ai pas dit – c'est que l'implantation de la ligne et l'estimation du surplomb est indemnisée... à partir du moment où ça crée une gêne : par exemple, que ça empêche une culture ou bon...

Albert Lebrun (Syndicat de la propriété rurale du Pas-de-Calais)

« Comme tout droit de servitude, qui amène des contraintes... Merci. »

Laurent Bertrand

« Une précision : tout à l'heure, par rapport à la planche que vous avez montrée sur les différentes fréquences, quelle était la valeur limite d'exposition à ces différentes fréquences ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Je suis désolé, je connais que pour ma fréquence à moi, le cinquante hertz, et je ne peux pas vous répondre pour les fréquences des autres types des appareils... Je... »

Laurent Bertrand

« Donc, pour votre fréquence qui est le cinquante hertz ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Pour le cinquante hertz ? Je l'avais rappelé bien sûr : c'est 100 micro tesla, c'est à dire cent millionième de tesla pour le champ magnétique ou 0,1 milli tesla, c'est pareil ; et pour le champ électrique, c'est cinq kilovolts par mètres : cinq-mille volts par mètre. »

Laurent Bertrand

« Donc, ça veut dire qu'on peut être exposé au cinquante hertz 24 heure sur 24 ? 365 jours sur 365 jours ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Et bien, disons que vous l'êtes quasiment. Tous. On est tous là aujourd'hui, on a du cinquante hertz tout autour de nous ; vous l'êtes chez vous ; dans la voiture, vous l'êtes pas vraiment, mais vous avez d'autres champs électromagnétiques produits par le système d'allumage de votre véhicule, vous l'êtes au travail, vous l'êtes quand vous prenez le train, quand vous faites vos courses, quand vous marchez dans la rue... Oui, vous êtes en permanence baignés dans du cinquante hertz et bien d'autres fréquences. Vous êtes baignés dans la lumière visible, pendant pratiquement douze heures par jour en moyenne, vous êtes baignés dans les ondes du téléphone, dans tous les endroits où vous captez le téléphone... Oui. »

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

« Alors, d'autres questions ? Encore ? Non ? On a à peu près épuisé les questionnements pour ce soir ? Alors, avant de clore, je vais passer le parole à Ariane Métais, qui, elle, a une question »

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

« Oui, alors, juste avant d'aller boire ce petit verre qui nous fera à tous du bien, j'ai une question un peu naïve à RTE : j'ai entendu vos éléments de réponse sur l'enterrement des lignes, mais pourquoi la France ne serait pas le premier pays au monde à enterrer ses lignes deux fois 400 000 volts ? Pourquoi ne pas se lancer dans ces innovations et lancer la tendance ; il fallait bien un premier pays pour aller marcher sur la lune ? »

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

« Oui, c'est un beau rêve. Concrètement, si ça devait être le premier pays, je crains que ce soit le seul pour très longtemps. Je ne suis pas sûr que ce soit une très belle première, compte-tenu des enjeux d'un tel projet. Donc, voilà,... Je n'ai pas réussi à enterrer l'enterrement, mais ce n'est pas du tout le genre de première qui va nous rendre fiers du réseau au niveau de sa performance. Je pense qu'il y a d'autres premières qu'on pourrait faire pour avoir une ligne qui serait la première ligne, magnifiquement implantée dans la zone entre Avelin et Gavrelle et je pense qu'on peut faire des choses tout à fait formidables dans ce domaine et ça en prend le chemin dans ce que j'ai entendu ce soir... Alors, il y a un point, si je pouvais conclure, sur le risque d'une thématique comme nous venons de la vivre. On a parlé, beaucoup pendant cette soirée, des impacts de la ligne ; donc, on a parlé du revers de la médaille, on a parlé des choses négatives : les uns ont dit que ça endommage les paysages, que ça crée des impacts sur le milieu naturel, que ça va embêter les riverains... Je voudrais rappeler pour ma conclusion que la ligne, c'est d'abord un bénéfice, qu'elle apporte beaucoup, qu'elle apportera beaucoup au pays, qu'elle apportera de la bonne qualité d'énergie pour l'ensemble de la région et qu'elle permettra à la France de passer les pics de consommation correctement, qu'elle permettra que le réseau électrique fonctionne mieux, soit mieux géré, donc que l'énergie électrique soit

moins chère pour tout le monde et plus efficace... Regardons qu'il y a aussi un côté pile à la médaille et qu'il n'y a pas que le côté face, qui est tout aussi important et qu'on essaiera de prendre en compte au mieux dans la suite du projet, si on devait le décider.

Arianne Métais (Membre de la CPDP)

« Merci pour cette belle conclusion, Gaëtan. Je vous invite à venir à la réunion du 1er décembre à Courcelles-Lès-Lens, pour discuter des impacts sur la santé, parce que aujourd'hui, finalement ce sujet a beaucoup émergé, donc Monsieur, n'hésitez pas à venir 1^{er} décembre à Courcelles-Lès-Lens et en attendant, je vous souhaite un bon verre de l'amitié et je passe la parole à Michel pour conclure.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

« Je pense que la conclusion est faite ; on a noté beaucoup de choses au cours de cette réunion : on a abordé les champs électromagnétiques dont vous venez de parler et les questions de paysage, les questions de milieu naturel etc. et de milieu agricole également. Donc, j'ai bien noté et on a noté fidèlement tout ce qui a été dit et je vous invite au verre de l'amitié, puisqu'il y a un verre qui vous attend à l'autre bout de la salle. Et puis, à la prochaine réunion, si vous pouvez y aller et au premier décembre, à Courcelles-Lès-Lens, nous traiterons plus particulièrement, avec des médecins d'ailleurs, qui seront présents et qui feront des présentations, qui pourront répondre à vos questions les champs électromagnétiques. Merci beaucoup, à plus tard. »